

# Le Monde

# ECONOMIE

MARDI 2 MARS 1999

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES



## EUROPE

Christa Randzio-Plath, « M<sup>me</sup> Euro » au Parlement de Strasbourg,

prend garde à ce que les consommateurs ne soient pas les laissés-pour-compte de l'Union monétaire (page IV)

## FUTURS

Les ventes aux enchères se multiplient sur Internet. Pour une adéquation parfaite de l'offre et de la demande ? (page VI)



## DES PARRAINS POUR DES JEUNES EXCLUS

A Générations Solidarités, une association présidée par Héléne

Arnaud-Rouéche, des retraités bénévoles accompagnent des moins de 25 ans à la recherche d'un emploi. Et les réconfortent lorsqu'ils sont victimes de discrimination raciale (page VIII)

## 20% LEÇONS DE DROIT DU TRAVAIL POUR PATRONS « SAUVAGEONS »

Un cinquième des procès-verbaux dressés par l'inspection du travail fait l'objet de poursuites devant les tribunaux. Le parquet de Colmar a choisi de former les employeurs auteurs d'infractions plutôt que de les condamner (page VIII)



## OFFRES D'EMPLOIS

De la page IX à la page XVIII

Entre le marché et l'Etat, les socialistes européens sont à la recherche d'un modèle qui réconcilie efficacité économique et cohésion sociale. Au-delà d'une même priorité donnée à la croissance et à l'emploi, ils restent impuissants à formuler un projet commun

# L'Europe rose rêve d'une « nouvelle voie »

## ALTERNATIVE

● Les sociaux-démocrates, au pouvoir dans onze pays de l'Union, veulent infléchir la politique européenne en faveur de l'emploi. Pour l'instant, ils ne sont parvenus à s'entendre ni sur les objectifs ni sur les moyens.  
● Sur la fiscalité, les intérêts nationaux sont un obstacle à l'harmonisation. Sur

l'immigration, la gauche européenne, confrontée à des situations démographiques différentes, hésite entre fermeté et humanisme.  
● Nicola Rossi, le conseiller économique de Massimo D'Alema, président du conseil italien, se méfie de la « troisième voie » prônée par Tony Blair pour réformer l'Etat-providence.

**M**alédiction du calendrier... L'événement promettait de se dérouler sous le signe de l'union, projecteurs braqués sur l'image d'une gauche européenne forte et rassemblée. Il est d'ores et déjà terni par le spectacle d'une semaine d'affrontements franco-allemands sur la réforme de la politique agricole commune et le financement du budget européen.

Le congrès du Parti des socialistes européens (PSE) s'ouvre lundi 1er mars à Milan sur fond de tensions que le discours fédérateur des principaux leaders européens attendus pour l'occasion - Lionel Jospin, Gerhard Schröder, Massimo D'Alema et Tony Blair - et l'adoption d'un manifeste - programme en 21 points - pour les élections européennes du 13 juin prochain, auront quelque peine à dissiper.

Car au-delà des effets d'estrade, de l'enthousiasme sincère de dirigeants grisés par une majorité inespérée et d'une volonté incontestable de faire bouger l'Europe vers une conception plus sociale, une question se pose avec de plus en plus d'insistance au fil des mois : les onze gouvernements roses de l'Union sont-ils vraiment capables de concevoir une politique qui traduise les nouvelles priorités qu'ils affirment vouloir défendre pour l'Europe : « plus de croissance, plus d'emploi et plus de cohésion sociale ».

dans son souci d'afficher le plus large consensus, ait confié à un Français, Henri Nallet, et à un Britannique, Robin Cook, le soin de piloter le manifeste des élections européennes. Peut-on imaginer sensibilités plus différentes entre le libéralisme à peine mâtiné de social, vanté par le *new labour* de Tony Blair, et le socialisme encore dirigiste des Français ?

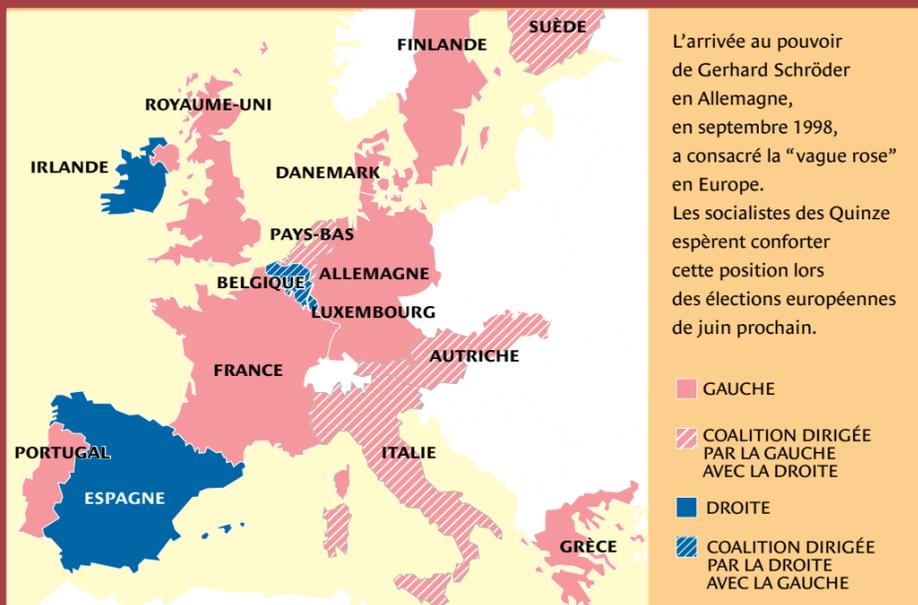
La gauche gouverne de façon presque hégémonique en Europe au moment même où elle peine à se définir clairement et où sa capacité à tracer cette « nouvelle voie européenne » semble lui faire défaut. Prisonnière des nouvelles normes de l'économie mondiale bouleversée par la globalisation, interpellée par les succès du libéralisme américain, elle doit s'atteler à la réforme de l'Etat-providence, qui constitue sa référence et son ancrage politique. Comment ? Chacun tâtonne dans son coin. Seul, Tony Blair avec sa « troisième voie » a opéré un grand tournant. Mais personne sur le continent ne semble pressé de le suivre. Il est vrai que l'expérience britannique n'apparaît guère exportable en l'état dans la constellation européenne.

Laurence Caramel

Lire la suite du dossier pages II et III

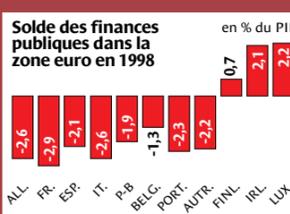
## UNE AMBITION QUI RESTE À CONCRÉTISER

► Les partis de gauche gouvernent dans 11 pays sur 15...

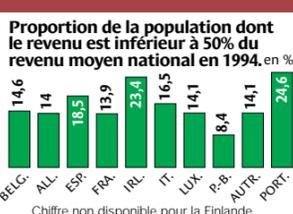
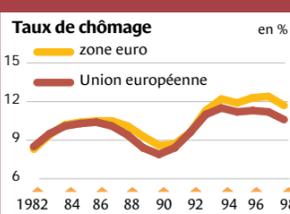


L'arrivée au pouvoir de Gerhard Schröder en Allemagne, en septembre 1998, a consacré la « vague rose » en Europe. Les socialistes des Quinze espèrent conforter cette position lors des élections européennes de juin prochain.

...Ils ont accepté les contraintes de Maastricht pour faire l'euro...



...Ils veulent maintenant donner la priorité à la lutte contre le chômage et l'exclusion qui restent des problèmes majeurs.



## MAIS AVEC QUELS MOYENS ?

- **Une relance budgétaire ?** La rigueur est confirmée dans chaque pays et il n'est pas question d'augmenter le budget européen.
- **Une baisse des taux d'intérêt ?** Elle relève désormais de la volonté de la Banque centrale européenne.
- **Des objectifs contraignants ?** Les Quinze refusent un pacte pour l'emploi alors qu'ils ont adopté un pacte de stabilité et de croissance pour l'euro.

## RÈGLES DU JEU

Ce passage à l'acte bute au moins sur deux contraintes. Une contrainte de moyens d'abord. Les socialistes veulent faire une autre politique sans vraiment changer les règles du jeu. Le respect du pacte de stabilité et de croissance, qui fixe à 3 % la limite des déficits publics de chaque Etat, figure en bonne place parmi les 21 orientations du manifeste pour les européennes. La transgression des critères, agitée il y a quelques mois comme une menace au nez d'une Banque centrale européenne jugée trop monétariste, ne trouve désormais d'écho qu'après de l'Allemand, Oskar Lafontaine.

La relance des grands travaux, chère à Jacques Delors, a elle aussi été remise au rang des accessoires du passé. Et quand il s'agit de remettre de l'ordre dans le puzzle fiscal européen en déclarant la guerre au « dumping », les onze alliés sociaux-démocrates avancent en ordre dispersé, soucieux de préserver leurs avantages nationaux.

Mais il est une seconde contrainte, de fond, cette fois, plus difficile à surmonter : les leaders de gauche savent-ils vraiment où ils veulent aller ? Il est symptomatique que le PSE,

**INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT**

**ISM** Fully Accredited

*Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :*

**ieMBA** International Executive Master of Business Administration

- 520 h de formation intensive en management international : **diplôme ieMBA accrédité**
- 10 séminaires mensuels à PARIS
- 2 mois à NEW YORK et thèse

**MBA** Master of Business Administration in International Management

- Programme intensif, de 12 mois dont 8 mois en FLORIDE : MBA accrédité

**DBA** Doctorate of Business Administration

- Séminaires intensifs spécialisés et thèse

♦

Certificats en Management International

- Corporate finance
- International Marketing
- 120 heures à Paris ou à New York

International School of Management  
148, rue de Grenelle, 75007 Paris  
Tél. : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08  
Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA  
Internet <http://ism-mba.edu> email : [info@ism-mba.edu](mailto:info@ism-mba.edu)

**ISM**

## ALTERNATIVE

## Questions-réponses

## 1 Qui compose l'Europe rose ?

En Allemagne, la victoire en septembre 1998 de Gerhard Schröder, allié aux Verts, a fait basculer le dernier des quatre plus grands pays européens sous l'influence des sociaux-démocrates - après l'Italie et la victoire de la coalition de L'Olivier en 1996, puis la Grande-Bretagne et la France en 1997 avec l'arrivée au pouvoir de Tony Blair et de Lionel Jospin. Désormais, onze pays de l'Union européenne sur quinze sont gouvernés par la gauche.

Ce glissement de majorité a d'ores et déjà permis de conforter le projet de gouvernement économique des Onze à travers l'Euro II, qui, composé des ministres des Finances, se réunit une fois par mois. Le prédécesseur de Gerhard Schröder, Helmut Kohl, s'était jusqu'à la fin de son mandat opposé à cette initiative.

Par ailleurs, les parlementaires « roses », réunis au sein du Parti socialiste européen (PSE), espèrent, après les élections européennes de juin 1999, tirer parti de cette situation nouvelle pour peser sur les choix européens.

## 2 Comment se prennent les décisions au niveau européen ?

Il ne suffit pas toujours d'avoir la majorité pour s'imposer. Si l'adoption de l'Acte unique en 1987 a étendu le champ des décisions pouvant être prises à la majorité qualifiée (62 voix sur les 87 que se partagent les quinze pays de l'Union en fonction de leur importance), d'autres domaines comme l'emploi, les fonds sociaux, la fiscalité, l'adhésion de nouveaux membres ou encore la révision des traités requièrent l'unanimité.

Néanmoins, pour faire avancer la construction européenne, il existe une procédure qui permet à plusieurs Etats de se réunir autour d'un projet en laissant aux autres membres le choix de les rejoindre ultérieurement. Cette procédure de « coopération renforcée » a été adoptée pour la création de l'euro.

Mais elle n'est pas toujours opérante. Ainsi, dans le cas de la fiscalité ou de l'Europe sociale, où l'objectif est d'imposer des règles minimales communes pour se mettre à l'abri des pratiques de dumping, une telle démarche ne permettrait pas de faire rentrer dans le rang les « francs-tireurs ». A moins de réviser le fonctionnement des institutions, la décision à l'unanimité reste pour le moment incontournable.

## 3 Tony Blair a-t-il le monopole de la troisième voie ?

Avant lui, Jacques Chirac avait avancé l'idée d'une troisième voie pour trouver un compromis entre le modèle libéral à l'améri-

caine - qui crée beaucoup d'emplois mais néglige la question de la pauvreté et des inégalités - et le modèle européen - plus protecteur mais enfermé dans le problème du chômage. C'était à Lille, en avril 1996, au sommet des sept pays les plus riches (G 7) consacré à l'emploi.

A l'Elysée, on affirme aujourd'hui que la troisième voie fait toujours partie, même si on ne l'appelle plus comme cela, des préoccupations du président de la République. Cohabitation oblige, Jacques Chirac a déplacé le champ de ses interventions. Ainsi prône-t-il une meilleure régulation des marchés financiers, thème qui fait également partie des sujets favoris des sociaux-démocrates.

A gauche, Tony Blair n'a pas vraiment fait d'émule déclaré. Tout le monde est d'accord pour combattre la société d'assistance, mais sans employer des moyens que les conservateurs eux-mêmes ne désavoueraient pas. La troisième voie est avant tout perçue comme la proposition d'un converti aux vertus des règles du marché qui chercherait à limiter les dégâts en faisant un peu de traitement social. D'ailleurs, même les Britanniques commencent à se poser des questions sur leur premier ministre. « Meilleur défenseur de l'héritage thatcherien ? », s'interrogeait *The Economist* début février.

## 4 Comment la mondialisation influence-t-elle les sociaux-démocrates ?

Vieux adeptes de Keynes et des vertus de la dépense publique pour stimuler la croissance, les sociaux-démocrates européens se sont convertis à l'orthodoxie budgétaire. Mondialisation et traité de Maastricht obligent, ils ont déclaré la guerre aux déficits. Aujourd'hui, alors qu'ils font de la lutte contre le chômage leur priorité, il n'est pas question de remettre en cause ce choix. Même si la Commission européenne peut juger que la France, l'Allemagne ou l'Italie ne font pas assez d'efforts, il n'y a guère qu'Oskar Lafontaine, le ministre des finances allemand, qui prône une relance budgétaire. Comment ? On peut se poser la question alors que l'Allemagne se bat pour une réduction de sa contribution au budget communautaire.

Cette conversion à la rigueur budgétaire s'explique par une raison simple : dans une économie mondialisée, où les capitaux circulent librement, les investisseurs fuient les Etats trop dépendants de crainte que ce laxisme ne se transforme en inflation. Et dans un Euroland où la Banque centrale est indépendante, les gouvernements ont de bonnes raisons de penser qu'une telle attitude serait très vite sanctionnée par une hausse des taux d'intérêt, néfaste pour la croissance.

## La lutte contre le chômage en Europe n'est prioritaire que dans les discours

Prochaine étape : Cologne. Ou plutôt... prochain test. Les chefs de gouvernement de l'Europe des Quinze qui se réuniront, les 3 et 4 juin, dans la ville allemande, disposeront des conclusions d'un rapport sur l'emploi. Un menu plutôt indigeste. L'Union compte 16,5 millions de chômeurs, la flexibilité gagne du terrain et ébranle déjà la protection sociale, tandis que le vieillissement de la population menace les régimes de retraite. Bref, il y a le feu au lac et, pour l'heure, les Européens ont majoritairement fait appel à des pompiers sociaux-démocrates pour l'éteindre.

## CACOPHONIE

Le social hissé au même rang des priorités que l'économique ? Le bloc des onze pays « roses » l'affirme haut et fort. La conjonction des planètes est à ce point favorable que la Commission, elle-même, est à majorité socialiste. Où cela va-t-il conduire ? Aucun expert n'est assez affirmatif pour privilégier un scénario plutôt qu'un autre. Les jeux restent ouverts.

Début février, plusieurs ministres du travail se réunissent à Bonn, pour un sommet informel. « Ce fut une joyeuse cacophonie », témoigne un observateur. « Rien d'étonnant, reprend un deuxième. A l'époque, les Allemands étaient en train de lâcher chez eux sur les rémunérations, alors que d'autres gouvernements continuent à prôner la modération salariale. Sans parler des tensions liées à la présidence européenne d'un Gerhard Schröder à peine élu chancelier, déjà contesté. »

Si l'union fait la force, en matière d'emploi, rien n'est jamais acquis. Pour trois raisons majeures. Primo, indique Jean-Claude Bar-

## Les politiques de l'emploi restent nationales et conditionnées par les grands choix macroéconomiques

bier, maître de recherche au Centre d'études de l'emploi, « aucun gouvernement n'a envie de renoncer à sa politique nationale de lutte contre le chômage, seul terrain où il peut arguer de sa légitimité ». (Dont acte : les politiques structurelles et sociales restent de la compétence de chaque Etat membre).

Deuxio, il n'existe pas de marché européen du travail. Les traditions culturelles de protection sociale sont différentes d'un pays à l'autre. Ce qui explique, outre l'obstacle de la langue, pourquoi la mobilité de la main-d'œuvre est si faible : seulement 1,7 % des actifs de l'UE résident dans un Etat membre différent de leur pays d'origine.

Enfin, tertio, quoi de commun entre le travailliste Tony Blair qui n'éprouve pas le besoin (encore ?) de légiférer sur la durée du travail

## Sans Renault-Vilvorde...

Même si, pour le moment, leurs avancées restent timides, les gouvernements socialistes européens ont permis, comme l'explique ce haut fonctionnaire de la Commission, « un rééquilibrage idéologique ». « Il y a cinq ans, toute politique sociale était par nature contre-productive et il n'y avait pas de salut hors flexibilité. » Aujourd'hui, les mentalités évoluent, témoigne-t-il. La cohésion sociale est perçue comme contribuant à la performance économique.

La preuve ? A l'origine, l'emploi n'était pas au menu du traité d'Amsterdam. Le titre VIII, qui lui est désormais consacré, a été imposé « par Blair, Jospin et Renault-Vilvorde... ».

## La troisième voie ou le « libéralisme à visage humain »

A gauche, Tony Blair embarrasse ou agace. Plus rarement, il séduit. Car avec sa « troisième voie » et ses airs d'avoir trouvé la recette miracle pour concilier le marché et la justice sociale, dans un pays qui a en plus l'insolence d'afficher un taux de chômage de seulement 6 %, il finirait bien par faire passer tous les sociaux-démocrates du continent pour de vieux archéo-crypto-socialistes. Fait-il encore partie de la famille, se demandent dans les coulisses ses camarades ? Ou faut-il classer cet animal étrange ? Rue de Solferino, au siège du Parti socialiste français, les notes internes circulent : « Eléments de réflexion pour une comparaison PS-New Labour », « Analyse critique de la troisième voie »...

Une fois n'est pas coutume, le salut des socialistes viendra du patronat. Ce soir-là, jeudi 25 février, Anthony Giddens, gourou du premier ministre britannique, a traversé le Channel pour exposer la philosophie de la troisième voie devant la vénérable Société d'économie politique. Un cercle de réflexion créé en 1826, pour promouvoir le libéralisme économique. Devant une assemblée triée sur le volet, où l'on aperçoit Jean-François Cirelli, le conseiller économique de Jacques Chirac, le

professeur Giddens résume en quelques points la démarche développée dans son dernier livre, précisément intitulé *The Third Way*.

L'Etat ? Il doit être réformé selon des critères d'efficacité comparables à ceux des entreprises. La société civile ? Elle doit être davantage associée au dialogue entre le gouvernement et les entreprises. La politique économique ? Dans le débat sur le rôle de l'Etat, la question privatisation-nationalisation est dépassée. Il n'y a pas d'alternative à l'économie de marché, et désormais l'intervention de l'Etat doit consister à trouver le meilleur équilibre entre régulation et dérégulation. Et de citer, en exemple, la réflexion qu'il serait nécessaire de mener au niveau mondial pour garantir une plus grande stabilité sur les marchés des changes.

## CHOC GAUCHE-DROITE

Enfin l'Etat-providence : il a jusqu'à présent été conçu comme un mécanisme d'assurance et d'assistance ; il faut définir un nouveau contrat entre la sécurité à laquelle aspire chaque individu et les risques qu'il doit accepter de prendre pour évoluer et s'adapter aux transformations de la société. « J'imagine que vous allez me mettre en pièces », lance Anthony

en Grande-Bretagne (les 70 heures hebdomadaires existent...) et le socialiste Lionel Jospin qui fait passer la France aux 35 heures ? « Dans ces conditions, constate Jean-Claude Barbier, si l'on raisonnait en termes de socle commun obligatoire, toute harmonisation ne pourrait se faire que par le bas. »

Pour le moment, il s'agit donc de coordonner. Pas de manière contraignante comme c'est le cas pour l'Union économique et monétaire (UEM), qui a éliminé tous ceux des Etats membres qui n'ont pas encore satisfait aux critères de convergence du traité de Maastricht. Non, une coordination plus douce - telle qu'inscrite dans le titre VIII du traité d'Amsterdam consacré à l'emploi - et qui consiste en l'instauration de lignes directrices (sans sanction en cas de non-respect) et à la conception de « plans d'action nationaux pour l'emploi » sur lesquels la Commission est chargée de donner son avis.

Au sommet de Luxembourg (décembre 1997), 19 lignes directrices ont ainsi été adoptées, groupées en quatre piliers. N° 1 : améliorer la capacité d'insertion professionnelle ; n° 2 : développer l'esprit d'entreprise ; n° 3 : encourager la capacité d'adaptation des entre-

prises et de leurs travailleurs ; n° 4 : renforcer les politiques d'égalité des chances. Les Etats membres (qu'ils soient sociaux-démocrates ou pas) ont remis à Bruxelles de belles copies pour leurs plans nationaux pour l'emploi. Afin de satisfaire au pilier n° 2 (l'esprit d'entreprise), la France, par exemple, a retenu le programme des emplois-jeunes, tandis que le Royaume-Uni présentait ses mesures favorisant l'emploi indépendant... Même la coordination manque de cohérence.

## OBJECTIFS QUANTIFIES

Quelle impulsion nouvelle les sociaux-démocrates pourraient-ils donner ? En réalité, deux scénarios semblent se dessiner. Le premier, le plus « révolutionnaire », consisterait à élever l'emploi au rang de politique macroéconomique, alors qu'aujourd'hui il relève de la politique sociale communautaire et se trouve donc « subordonné aux grandes orientations de politiques économiques des Etats membres ». L'hypothèse est improbable car trop menaçante pour l'UEM.

Le deuxième verrait les gouvernements roses adopter des objectifs quantifiés comme ceux évoqués (puis abandonnés) au sommet de Luxembourg - réduction du taux de chômage à 7 % entre 1998 et 2002 et création de 12 millions d'emplois - en les accompagnant de nouveaux moyens financiers.

Reste, évidemment, la possibilité de ne rien faire et le risque de voir la situation se dégrader. Mais les citoyens pourraient alors rappeler aux gouvernements roses ce pourquoi ils ont été élus : davantage de cohésion sociale.

Marie-Béatrice Baudet

## Chaque Etat membre défend ses privilèges fiscaux

Europe rose ou pas, le dossier de l'harmonisation fiscale demeure bel et bien bloqué. « De mon vivant, il n'y aura pas d'harmonisation des impôts en Europe », déclarait Robin Cook, en décembre dernier, devant la Chambre des communes. Le message est clair. Quand il entend parler d'impôt, le patron de la diplomatie britannique, et par ailleurs principal artisan du Manifeste du Parti des socialistes européens avec le député français (PS) Henri Nallet, oublie volontiers le credo sur la coordination des politiques économiques prôné par son mouvement.

La fiscalité constitue un des dossiers les plus épineux pour les Quinze. Les alliances en faveur de la réforme ou pour le statu quo se dessinent avant tout au gré des intérêts nationaux. Ainsi les conservateurs irlandais et luxembourgeois ont rejoint les travaillistes britanniques pour former le front du refus. Logique, ils disposent des régimes fiscaux les plus avantageux en matière de taxations de

## L'harmonisation des taux d'imposition bute sur la surenchère des pays pour séduire les investisseurs

l'épargne et des sociétés... Justement, les deux impôts visés par la lutte contre le « dumping fiscal » qu'entendent mener les autres membres de l'Union et la Commission qui travaille à un projet de directive pour soumettre tous les pays à une taxation minimum de 20 % des revenus financiers et limiter les écarts en matière d'impôt sur les sociétés.

Pour le moment, il n'existe qu'un « code de bonne conduite » adopté par les Quinze en décembre 1997 et censé limiter les pratiques jugées déloyales pour attirer les investissements étrangers. Bruxelles, qui s'est lancé dans un fastidieux travail d'inventaire, a déjà recensé plus de

quatre-vingts régimes préférentiels qu'il faudrait démanteler si l'on veut que les règles du jeu deviennent sensiblement les mêmes pour tout le monde. Dérogations accordées à la plupart des îles européennes, transformées, à l'instar de Man et de Jersey, en véritables refuges pour les sociétés boîtes aux lettres ; pratiques plus insidieuses, avec des avantages accordés aux entreprises étrangères au cas par cas comme en Irlande... La partie est loin d'être gagnée pour les partisans d'une meilleure équité fiscale.

Premièrement, toute décision touchant à la fiscalité doit être prise à l'unanimité. A moins de passer au vote à la majorité qualifiée, comme viennent de le suggérer les ministres des finances français et allemand, Dominique Strauss-Kahn et Oskar Lafontaine, les paradis fiscaux européens restent intouchables.

Deuxièmement, comme le font à juste titre remarquer Britanniques et Luxembourgeois, il serait absurde de priver certains de leurs atouts fiscaux pour que

d'autres, tout proches de l'Union, telle la Suisse, profitent à leur place d'un afflux de capitaux. Cela suppose donc que les voisins de l'Union acceptent d'entrer dans les négociations.

Reste ce constat. Depuis le début des années 80, la surenchère à laquelle se livrent les gouvernements pour séduire les investisseurs a abouti à une baisse de 10 %

du taux d'imposition du capital. Dans le même temps, la fiscalité pesant sur le travail a augmenté de sept points au sein de l'Union. L'alourdissement des charges sur le travail, qui par nature est beaucoup moins mobile que le capital, a donc servi à compenser les pertes liées aux rabais fiscaux accordés aux entreprises ou à la fuite des capitaux vers des cieux

plus cléments. Or le coût du travail est précisément identifié comme une des causes principales du chômage en Europe. Et son allègement, une des mesures recommandées en priorité par les sociaux-démocrates, pour stimuler l'emploi.

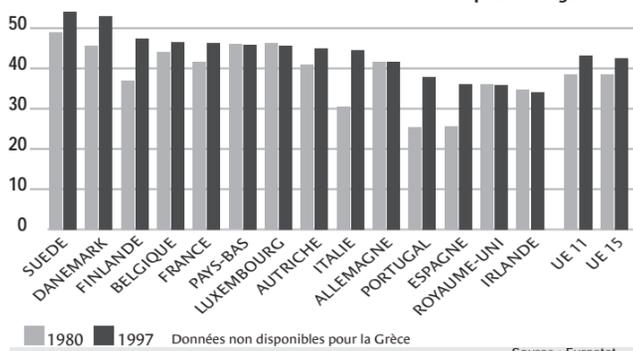
Sans un accord qui mette rapidement fin à cette fuite en avant dans la concurrence fiscale, on voit mal cependant comment les gouvernements, toujours tentés d'en faire plus pour attirer les investisseurs, pourraient tout à la fois diminuer fortement le coût du travail et rester dans l'étage des déficits publics imposé par le pacte de stabilité et de croissance. Sans parler d'une baisse des prélèvements obligatoires en faveur des ménages, évoquée ici ou là pour soutenir la croissance.

Ce n'est qu'une des contradictions, mais pas la moindre, qu'auront à résoudre les leaders de gauche s'ils veulent vraiment mettre « leur griffe » sur les choix économiques de l'Europe.

L. C.

## Des prélèvements obligatoires globalement à la hausse

en pourcentage du PIB



Nicola Rossi, conseiller économique de Massimo D'Alema, président du conseil italien

## « Les partis de gauche ne doivent pas oublier qu'ils sont responsables de la cohésion sociale »

ROME

de notre envoyée spéciale

« La gauche gouvernée dans onze pays sur quinze en Europe. Elle affirme vouloir réorienter la politique européenne en faveur de l'emploi. Quelle initiative concrète pourrait être prise ?

« C'est un changement majeur. Pour la première fois depuis des années, la priorité n'est plus seulement l'ajustement fiscal, mais aussi la croissance et l'emploi. Cela dit, comment planifier une initiative au niveau européen ? Rappelons que chaque pays est désormais tenu, une fois par an, de faire un rapport sur sa politique de l'emploi devant ses partenaires européens. Comme en matière budgétaire, il doit avoir des objectifs et s'en donner les moyens. Je crois que ce travail est très utile. Le pacte pour l'emploi adopté par l'Italie, et voté par le Parlement à la fin de l'année dernière, résulte de cette démarche. Pour autant, je ne crois pas qu'un pacte comparable soit possible au niveau européen, car les situations nationales sont trop différentes.

« Ces plans nationaux seront-ils suffisants pour faire reculer le chômage ?

« Non, nous devons créer un marché du travail européen beaucoup plus fluide. Chaque salarié doit pouvoir entrer et sortir plus facilement du marché du travail dans son propre pays, mais aussi au sein de l'Europe. Cela implique d'établir un minimum de règles communes en termes de droit du travail, de retraites, d'allocation-chômage. Voilà un chantier important pour la coordination des politiques de l'emploi.

« En revanche, je ne pense pas qu'il soit réaliste de vouloir créer un salaire minimum unique européen car les structures de production sont très différentes. En Italie par exemple, nous n'avons pas de salaire minimum unique.

« Les Européens doivent aussi réfléchir aux moyens de donner une formation adaptée à chaque salarié. Cela veut dire accroître les efforts en matière d'éducation, de recherche. Du point de vue d'un homme de gauche, l'accès à la connaissance pour tous doit faire partie des priorités.

« Plus d'efforts signifie-t-il, selon vous, qu'il faille augmenter le budget européen ? Le pacte de stabilité et de croissance est-il une contrainte pour des politiques de l'emploi à la hauteur des enjeux ?

« Nous devons redéfinir les priorités au sein du budget européen. Mais je ne crois pas que nous ayons nécessairement besoin de plus d'argent. Les dépenses ne sont pas encore assez orientées en faveur de l'emploi. Les dépenses agricoles, qui absorbent la moitié environ du budget communautaire, sont trop importantes. D'autant que, dans cette politique de soutien à l'agriculture, nous ne privilégions pas forcément les formes de production les plus consommatrices de main-d'œuvre.

« S'agissant du pacte de stabilité, je crois que cette question se posera tôt ou tard aux membres de l'Euro-land. Pour le moment, il n'y a pas d'urgence. Le ralentissement de la croissance en Europe n'est pas tel qu'il faille remettre en cause nos principes budgétaires.

« Au demeurant, l'Italie dispose de peu de liberté. Avec une dette qui dépasse encore 100 % du produit intérieur brut (PIB), elle doit poursuivre sa politique d'assainissement budgétaire pour alléger le fardeau du service de la dette. Si d'aventure l'application du pacte de stabilité devait être assouplie, cela ne pourrait être de l'initiative d'un seul pays, mais de tous.

« Les gouvernements européens sont confrontés à la crise de l'Etat-providence, qu'ils ne parviennent plus à financer. Une réforme est-elle incontournable, comment l'envisagez-vous ?

« Une réforme est inévitable. Tous les systèmes imaginés au lendemain de la guerre sont en crise car ils ont été conçus dans une période de forte croissance économique où le problème du renouvellement des générations, nécessaire pour financer ces institutions, ne se posait pas encore.

« Qui plus est, le marché du travail a évolué. La vie active ne se déroulera plus, comme nous en avions l'habitude, entre scolarité, travail et retraite. Ces changements impliquent que nous concevions un autre système où les passerelles



Nicola Rossi

● Docteur en économie, formé à la London School of Economics, Nicola Rossi, 48 ans, est le conseiller économique de Massimo D'Alema.

● Professeur à l'université de Rome, il a rencontré l'actuel président du conseil italien il y a cinq ans, en adhérant au Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-Parti communiste). Il est aujourd'hui membre du comité exécutif de ce parti.

entre les périodes d'activité et d'inactivité, de formation, seront plus faciles. Faut-il un système beaucoup plus sélectif ? Un système qui aide ceux qui en ont besoin, mais qui incite chacun à se sentir plus responsable pour ne pas tomber dans le piège de l'assistance ? En résumé, faut-il limiter les interventions de l'Etat-providence jusqu'à un certain point ? Voilà les questions qui se posent.

« Etes-vous séduit par les propositions de Tony Blair ?

« Non, il s'agit simplement d'une possibilité pour réformer l'Etat-providence. Dans quelle mesure cette solution permet-elle vraiment de réduire la pauvreté, de ramener les gens sur le marché du travail ? En réalité, nous n'en savons rien.

« Et même si nous avions quelques preuves, je continuerais à être méfiant car je n'aime pas cette idée de faire reposer un système de protection sociale sur des principes éthiques, comme celui de la responsabilité de l'individu. Un tel choix pourrait rapidement devenir idéologique. Et je voudrais être sûr que cette façon de voir les choses donne

vraiment à chacun les meilleures chances pour s'adapter et s'insérer sur le marché du travail. Si ce n'est pas le cas, alors il vaudrait mieux réfléchir à un système de revenu minimum universel. Le débat est vraiment ouvert entre ces deux voies.

« En Italie, plusieurs municipalités expérimentent des systèmes qui conditionnent le versement d'un revenu minimum – qui n'existe pas de façon généralisée dans le pays – à certaines démarches des bénéficiaires pour retrouver un emploi. C'est bien ce que Tony Blair appelle « welfare to work ».

« Alors il faut être pragmatique ?

« Je ne dirais pas pragmatique. Je dirais que nous ne devons pas oublier nos objectifs : que les gens retrouvent un travail et que la pauvreté recule. Les partis de gauche qui gouvernent aujourd'hui en Europe ne doivent pas oublier qu'ils sont responsables de la cohésion sociale. De mon point de vue, être satisfait en évoquant la responsabilité des individus est insuffisant. Je demande à avoir des preuves quand Tony Blair veut imposer à toute l'Europe le « welfare to work » ; et pour ce qui est de la fameuse « troisième voie », j'avoue que je me demande encore de quoi il s'agit.

« Je ne suis pas contre la flexibilité si cela conduit à une meilleure efficacité de toute l'économie et à la création d'emplois. J'y suis favorable quand elle permet aux femmes ou aux jeunes, par exemple, de mieux s'intégrer sur le marché du travail. Mais il ne faut pas que la flexibilité soit uniquement un moyen pour les entreprises de réduire leurs coûts.

« Comme ils l'ont fait par le passé, les sociaux-démocrates doivent aujourd'hui montrer que la croissance économique est plus facile à obtenir, et qu'elle peut être plus forte et de meilleure qualité, lorsque la cohésion sociale est préservée. Nous devons montrer que nous avons gardé les mêmes valeurs, les mêmes objectifs et que nous sommes capables d'imaginer de nouveaux instruments pour les réaliser. »

Propos recueillis par Laurence Caramel,

## CHRONIQUE

par Erik Izraelewicz

### Le partage du fardeau

Les Etats-Unis ne veulent pas continuer à être les seuls à supporter le « fardeau » de la crise asiatique ; l'Europe et le Japon doivent en prendre leur part. Tel est, depuis quelques semaines, le discours des dirigeants américains à l'intention des Européens et des Japonais. Approximative, cette thèse d'un fardeau inégalement supporté l'est assurément. Elle n'en contient pas moins un utile avertissement.

Pour Washington, la dégradation des comptes extérieurs américains en 1998 et l'énormité des déficits seraient la preuve que les Etats-Unis ont été les seuls à supporter les conséquences de l'effondrement de la demande asiatique. Ce serait grâce à l'insatiable appétit des consommateurs américains pour les produits étrangers que l'Asie ne serait pas tombée plus bas encore. « Les Etats-Unis ne peuvent être les éternels importateurs en dernier ressort » de la planète, tonnaient le vice-président Al Gore à Davos.

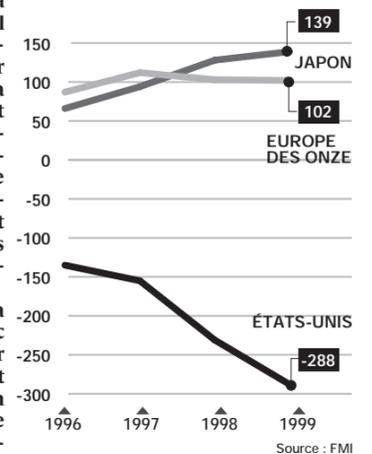
Il est vrai que, en 1998, la forte augmentation de la demande intérieure américaine (plus de 5 %) a été satisfaite par un surplus de la production nationale (3,5 %), mais aussi et surtout par un gonflement des importations – et donc une aggravation sensible (1,5 % du PIB) du déficit commercial. L'Europe a satisfait, elle, l'essentiel de sa demande supplémentaire (3 % environ) par une augmentation de sa production, n'enregistrant qu'une très faible réduction de son surplus. Le Japon a connu, lui, une forte contraction de sa consommation, dont ont souffert aussi bien les producteurs nippons que ses fournisseurs étrangers.

Paris conteste, chiffres à l'appui, l'idée d'un choc inégalement réparti. Pour Bercy, les Etats-Unis et l'Europe ont enregistré en 1998 une dégradation de leurs balances commerciales vis-à-vis de l'Asie en crise, d'une même ampleur en valeur absolue – une perte nette de 30 milliards de dollars pour l'Europe, de 27 milliards pour les Etats-Unis – ou en proportion du PIB (0,35 % dans chaque cas). Les ventes européennes en Asie ont baissé de 25 %, celles des Etats-Unis de 19 %. La dégradation exceptionnelle de la balance commerciale des Etats-Unis est davantage liée, fait-on valoir à Bercy, à leurs échanges avec la Chine et avec l'Europe.

Evaluer le partage du fardeau à travers les seuls échanges commerciaux n'a en réalité guère de pertinence. La dépression asiatique fait ressentir ses effets à travers bien d'autres canaux – les pertes des institutions financières (celles subies par les banques japonaises, allemandes et françaises sont plus élevées que celles des banques américaines), le reflux des capitaux (plus massifs vers Wall Street que vers Tokyo, Francfort et Paris), l'effondrement des prix des matières premières, etc.

Cela étant, les Américains mettent le doigt sur un défi réel pour les pays industriels. Les Etats-Unis et l'Europe ont jusqu'à présent plutôt tiré des bénéfices de la crise asiatique. Il va leur falloir maintenant en supporter les coûts. Pour sortir de la crise, les pays asiatiques vont reprendre leurs exportations vers les pays riches. Ceux-ci doivent s'approprier à accueillir leurs produits, hyper-compétitifs puisque dopés par les dévaluations. Si l'Europe a raison de dénoncer les excès américains – une consommation effrénée notamment –, elle n'a aucune justification à accumuler de gigantesques surplus commerciaux et d'épargne, alors même qu'elle souffre d'un chômage massif. Il ne s'agit pas, pour les années à venir, de « partager un fardeau », mais de contribuer, chacun selon ses moyens – et ceux de l'Europe sont considérables –, à la relance de la croissance mondiale.

en milliards de dollars



Source : FMI

Balance des paiements courants

## L'immigration, une autre source de division

L'immigration peut-elle faire l'objet d'une politique commune ? En tout cas, une certaine volonté d'y parvenir existe. Ainsi, l'un des points du Manifeste des socialistes européens concerne la « maîtrise des flux migratoires ». Plus ambitieux, Otto Schily, le ministre de l'intérieur allemand, plaide récemment en faveur d'« une harmonisation européenne des questions d'immigration, de réfugiés et d'asile. Dans une Europe aux frontières ouvertes, les Etats ne peuvent plus décider seuls ».

Les accords de Schengen, signés par neuf pays de l'Union, autorisent Européens et non-Européens en situation régulière à circuler librement. Ce qui devrait, en principe, conduire à une coordination des politiques d'immigration. Un objectif d'autant plus nécessaire que chacun des Etats membres, majoritairement touchés par le chômage, n'a pas envie de supporter, seul, le poids des flux migratoires.

Or le chemin vers une harmonisation semble encore lointain. Pour l'heure, chacun décide en fonction de ses besoins. Ainsi, l'Allemagne, observe Jean-Pierre Garson, chef

Droit d'asile, régularisations, code de la nationalité : les choix sont fonction des intérêts particuliers de chaque pays

de la division des migrations internationales à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a, vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), « une politique d'immigration affichée : un système de contrats de travail (d'un ou deux ans) et de contingents. Tandis qu'en France, selon les besoins du marché du travail, on ouvre ou on ferme les frontières. Récemment, une circulaire permettait l'entrée d'informaticiens ». Au total, l'Allemagne accepte « un million d'entrées par an, la France, dix fois moins ».

En Italie, les étrangers sont peu nombreux, entre 2 % et 3 % de la population, contre 9 % en Alle-

magne. Bien sûr, la Péninsule est en première ligne par rapport au Kosovo et à l'Albanie mais « ce n'est pas un déferlement massif. Le grand pays d'immigration, ces dernières années, c'est l'Allemagne », constate Jean-Pierre Garson.

La situation économique guide également les stratégies. L'Allemagne, depuis un an et demi, connaît un ralentissement économique et une moindre diminution de son chômage, qui peut expliquer la volonté gouvernementale de réduire les flux d'immigration.

L'Italie n'est pas dans la même situation. N'ayant pas de passé d'immigration importante, elle n'a pas de noyau d'immigrés conséquent, comme en France. Depuis 1998, les Italiens ont instauré des quotas. Pour 1998-1999, il était fixé à 38 000 étrangers. En fait, 250 000 remplissaient les conditions de régularisation, dont celle d'avoir un travail. En France, l'opération de régularisation de 1997-1998 a conduit à 143 000 demandés. 80 000 régularisations ont été accordées, essentiellement sur des critères familiaux.

Si, partout, la volonté de réduire la venue d'immigrés est à l'ordre du jour, une autre idée, contradictoire, traverse certains pays : faire venir les immigrés pour compenser le vieillissement de la population et « payer nos retraites ». Avec un taux de fécondité moyen de 1,5 enfant par femme dans l'Union européenne, qui descend à 1,2 en Italie, à 1,3 en Allemagne, la France se situant à 1,7, selon l'Institut national d'études démographiques (INED), la situation risque d'être critique lorsque les générations issues du baby-boom parviendront à l'âge de la retraite à partir de 2020.

Pour compenser le vieillissement de la population, il faudrait des flux d'immigration très importants, constate le rapport Ten-

dances des migrations internationales, publié en 1998 par l'OCDE. Par exemple, pour la France, il faudrait introduire pas moins de 11 millions d'immigrés entre 2010 et 2020. Un chiffre astronomique.

Une politique d'appel brutal à l'immigration serait « difficile à gérer », juge le rapport. En outre, « l'orientation des objectifs d'immigration ciblés essentiellement sur l'âge ou les comportements de fécondité peut être perçue comme une forme de discrimination ».

En matière de code de la nationalité, les différences sont aussi très sensibles d'un pays à l'autre. En France prime le droit du sol, en Allemagne, le droit du sang. Outre-Rhin, le projet de loi accordant dans certains cas la double nationalité, destiné à favoriser l'intégration et dont auraient pu bénéficier près de 4 millions de personnes, n'a pas été voté. Cette question aurait fait perdre à la coalition gouvernementale SPD-Verts la majorité absolue au Bundestag (Parlement).

VISAS

De son côté, l'Italie songe aussi à assouplir son code de la nationalité, qui ne naturalise que 7 000 personnes par an. Selon la loi actuelle, il faut dix ans de résidence et de travail pour devenir citoyen italien. Mais ce n'est pas automatique.

Aujourd'hui, le seul domaine où il existe une réelle harmonisation concerne la politique des visas. Les quinze se sont mis d'accord sur une liste de pays dont les ressortissants doivent demander un visa pour pénétrer dans l'Union européenne. Le droit d'asile fait lui aussi l'objet d'une mesure commune aux quinze : la personne qui s'est vu refuser le droit d'asile dans un pays ne peut faire sa demande dans un autre pays.

Francine Aizicovici

### Bibliographie

- Rapport sur l'état de l'Union européenne, sous la direction de Jean-Paul Fitoussi (Seuil, 1999, 257 p., 138 F, 21 euros).
- Comment sortir du libéralisme ?, d'Alain Touraine (Fayard, 1999, 161 p., 85 F, 12,96 euros).
- Les Partis politiques en Europe de l'Ouest, sous la direction de Guy Hermet, Julian-Thomas Hottinger, Daniel Seiler (Economica, 1998, 519 p., 198 F, 30,18 euros).
- Guide de l'Europe des Quinze, de François Boucher et José

- Echkenazi (Nathan, 1998, 160 p., 63 F, 9,6 euros).
- Le Pari de la réforme (Esprit, 1999, 312 p., 89 F, 13,57 euros).
- Coordination européenne des politiques économiques, rapport du Conseil d'analyse économique (La Documentation française, 1998, 117 p., 35 F, 5,3 euros).
- Beyond left and right, the future of radical politics, d'Anthony Giddens (Stanford University, 1994, 276 p., 110 F, 16,78 euros).

## INSTITUT DE GESTION SOCIALE

CADRES  
DEMANDEURS  
D'EMPLOI OU  
SALARIÉS SUR  
LE PLAN DE  
FORMATION

EN AVRIL  
L'INSTITUT DE GESTION SOCIALE  
PROPOSE DES STAGES DE  
FORMATION À TEMPS PLEIN

RESSOURCES HUMAINES

- CERTIFICAT DE GESTION DU PERSONNEL (TITRE HOMOLOGUÉ NIVEAU II)
- GESTION DES HOMMES ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE
- MANAGEMENT ET ANIMATION DE LA FORMATION

QUALITÉ

- RESPONSABLE ORGANISATION ET QUALITÉ
- GESTION DE LA QUALITÉ DANS LES SERVICES

Stages organisés avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France ou du Fonds National de l'Emploi.

Programme et/ou rendez-vous :  
IGS, Micheline Floirac  
12, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris  
Tél. 01 40 03 15 57  
01 40 03 15 72

GROUPE IGS  
UNIVERSITE PROFESSIONNELLE  
INTERNATIONALE

SÉLECTION IMMÉDIATE

## DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Bréhon

## La toile hermétique de l'environnement

Depuis qu'elle est devenue une politique communautaire, en 1986, la politique de l'environnement n'a cessé de s'affirmer, tant au niveau des principes – puisque le traité de Maastricht en fait l'un des objectifs prioritaires de l'Union européenne – que par la diversité de ses interventions. L'Union intervient à deux titres. Sur le plan juridique, par l'édition de normes, et sur le plan budgétaire, par l'octroi de concours financiers à des actions liées directement ou indirectement à la protection de l'environnement.

Ce courant ne peut que s'amplifier sous la pression des écologistes, pour lesquels les élections européennes ont toujours été une plateforme, et parce que beaucoup considèrent que l'environnement est une politique « naturelle » de l'Union, les questions traitées étant, par essence, transversales et transfrontières. Sans compter que l'implication de la Communauté dans ce domaine lui confère, en général, une image positive et valorisante. Mais, à regarder de plus près, la politique de l'environnement révèle quelques surprises.

D'abord, les chiffres. Même s'il existe un commissaire européen chargé de l'environnement (la Danoise Ritt Bjerregaard), une direction générale (la DG XI), un titre spécifique dans le traité (titre XVI), des instruments budgétaires particuliers, il n'existe pas de budget de l'environnement proprement dit. Les crédits sont éparpillés et bien peu savent, en vérité, combien l'Union consacre à cette action.

Tentons une évaluation. On compte au moins huit sources de financement en provenance de trois pôles distincts.

Le premier est celui des politiques structurelles. Près de 9 % des fonds structurels, près de la moitié du fonds de cohésion (réservé à l'Irlande, à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal), une part des « initiatives communautaires » sont affectés à des soutiens à l'environnement.

La Communauté aide et finance, mais aussi impose et coûte. Selon la Cour des comptes européenne, le coût de mise en œuvre de la directive sur le traitement des eaux urbaines se monterait à 80 milliards de francs (12,2 milliards d'euros) pour la France

Le deuxième est celui des politiques internes dont plusieurs concernent l'environnement. Il existe tout d'abord deux programmes spécifiques (Cinquième programme en matière d'environnement et instrument financier LIFE) auxquels s'ajoutent une part des crédits du Programme cadre de recherche développement (PCRD) et d'autres programmes internes plus mineurs (SAVE...).

Il existe enfin le pôle agri-environnemental de la politique agricole commune (PAC), en forte croissance.

L'ensemble représente une enveloppe annuelle globale de l'ordre de 5,1 milliards d'euros (33,5 milliards de francs), soit 5,8 % du budget communautaire, pour l'ensemble des Quinze, dont environ 3,2 milliards de francs (488 millions d'euros) pour la France.

Toutes ces dotations constituent un ensemble particulièrement dense qui permet de financer des équipements, des expérimentations, des actions de mobilisation et d'information, des études, des recherches, des projets innovants, publics ou privés... Un ensemble dense, mais complexe, car ces crédits suivent des réglementations, des circuits de financement, des procédures propres, et sont gérés par des directions différentes qui

obéissent à des logiques particulières et poursuivent des buts distincts. Les distinctions entre crédits ne sont pas toujours comprises. Les succès sont variables. Des incohérences peuvent également apparaître avec les autres politiques (destruction massive de fruits et légumes générant de graves problèmes de pollution, soutien à des infrastructures sans étude d'impact environnemental...). Sans compter les irrégularités et autres surprises révélées à l'occasion des contrôles. De telle sorte que les masses en jeu, loin d'impressionner, laissent plutôt un sentiment de dispersion, de saupoudrage pas toujours maîtrisé.

Cet enjeu financier non négligeable est doublé d'un enjeu juridique tout aussi important. L'activité normative en matière d'environnement prend une ampleur toujours plus grande. Depuis 1973, quelque quarante directives sur les déchets et vingt directives sur la qualité de l'eau ont été adoptées (traitement des eaux urbaines, pollution contre les nitrates, boues...). Ces directives ont une importance fondamentale pour les Etats membres, en particulier pour les collectivités locales, les plus exposées sur ce terrain. Parfois, la seule annonce d'un changement dans la réglementation européenne suffit à bloquer les projets dans un pays, comme c'est le cas pour la future directive sur les normes d'émission de dioxine, applicable aux incinérateurs. Selon la Cour des comptes européenne, le coût de mise en œuvre de la seule directive sur le traitement des eaux urbaines représenterait, pour la France, 80 milliards de francs (12,2 milliards d'euros).

La non-transposition ou la non-application des directives peut également entraîner des pénalités. La Commission a demandé une pénalité de 700 000 francs (107 milliards d'euros) par jour pour non-transposition d'une directive de 1979 relative à la protection des espèces (le contentieux porte sur le bruant ortolan, chassé dans le Sud-Ouest). On mesure ainsi toute l'importance de ce volet « environnement ». La Communauté aide et finance, mais aussi impose et coûte.

Ces actions doivent être rappelées aujourd'hui, car, dans la grande majorité des cas, elles relèvent désormais, pour tout ou partie, de la compétence du Parlement européen. Sur le plan budgétaire, si les projets particuliers relèvent d'une discussion entre la Commission et chaque Etat membre, les grandes orientations sont néanmoins fixées par un accord inter-institutionnel auquel participe le Parlement (les dépenses annuelles des politiques internes et structurelles sont des dépenses non obligatoires sur lesquelles le Parlement a le dernier mot).

Sur le plan institutionnel, les pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg ont été progressivement renforcés. Depuis le traité d'Amsterdam, la réglementation dans le domaine de l'environnement relève pour l'essentiel de la procédure de codécision (Parlement européen-Conseil). Le Parlement est ainsi passé d'une situation de coadministrateur à une situation de codécision.

De gros chantiers s'ouvrent à lui. Crédits mal connus, procédures complexes, réglementations successives donnent l'impression d'une toile quasi hermétique dans laquelle nombre de responsables se perdent. L'environnement est affaire de spécialistes, alors qu'il pourrait être l'affaire de tous. Beaucoup renoncent ou dénoncent. Des améliorations sont possibles. Tantôt bénéficiaires, tantôt « victimes », les collectivités attendent un juste milieu.

Nicolas-Jean Bréhon enseigne à l'université de Paris-I Sorbonne.

## Négociations tendues pour le renouvellement de la convention de Lomé

DAKAR

Si'ils restent fidèles à leur partenariat vieux de vingt-cinq ans, les Quinze de l'Union européenne (UE) et les 71 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), signataires de la convention de Lomé, sont conscients de ses insuffisances et s'efforcent de la rendre plus efficace. Ce besoin de réformes, approuvé par tous dans son principe, suscite néanmoins des grincements de dents du côté des ACP. Ils redoutent que, sous couvert de « bonne gouvernance », de « rationalisation des programmes », de « libre-échange », l'Europe dissimule sa volonté de remettre en cause une aide dont elle juge les résultats décevants.

La conférence ministérielle qui a réuni, les 15 et 16 février à Dakar, les ministres de l'Union européenne et ceux des pays ACP avait pour objet de faire le point sur les négociations pour le renouvellement de la convention de Lomé, engagées en septembre dernier et qui vont se poursuivre pendant une année, l'actuelle convention (Lomé IV) venant à expiration en février 2000.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Personne ne parle d'échec car la convention de Lomé avec sa puissante aide financière a assurément évité à beaucoup d'Etats ACP une irrémédiable banqueroute. Mais l'assistance financière, combinée aux préférences commerciales, n'a pas rendu possible le décollage des économies africaines. Leur part dans les importations de l'UE est tombée de 6,7 % en 1976 à 3,4 % en 1997 ; à l'heure où l'Asie et l'Amérique latine faisaient d'énormes progrès, l'Afrique s'est marginalisée.

Le bilan n'est pas plus brillant au niveau politique. Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères qui préside les travaux des Quinze, a évoqué avec sévérité le conflit qui vient

Les Quinze souhaitent réduire leur aide aux 71 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et revenir progressivement au libre-échange

de se rallumer entre l'Ethiopie et l'Erythrée, la guerre civile qui fait rage dans certains Etats ACP, les troubles qui se sont succédés dans la région des grands lacs depuis le génocide qui a endeuillé le Rwanda en 1994. « Nous voulons malgré tout poursuivre et si possible renforcer la coopération avec nos partenaires de Lomé. Nous voulons combattre la pauvreté et apporter une aide à la population. Mais nous devons justifier cette politique devant des parlements de plus en plus critiques et une opinion publique de plus en plus impatient. Nous voulons le faire et nous le ferons, mais nous avons besoin de votre aide », a fait valoir Joschka Fischer.

Les Européens entendent renforcer le caractère conditionnel de leur concours. Le « dialogue politique » qu'ils veulent rendre plus contraignant devrait, selon eux, porter non seulement sur les trois « éléments essentiels » énumérés à l'article 5 de la convention (les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit) qui peuvent conduire, en cas de manquement, à la suspension de la convention, mais aussi sur un quatrième, à savoir la bonne gestion des affaires publiques ou, pour reprendre l'anglicisme généralement utilisé, la « bonne gouvernance ».

Les pays ACP ne sont pas a priori hostiles à cette référence supplémentaire – qui recouvre surtout la lutte contre la corruption –, mais, comme l'explique

Alain Gauze, le ministre du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire, en la comprenant « non pas comme un élément de conditionnalité, mais comme un objectif à atteindre, comme un idéal », aussi longtemps, ajoute-t-il, que les deux parties ne se seront pas mis d'accord sur une définition de cette « bonne gouvernance » et sur les moyens de la mesurer. Ce sera là une des tâches principales pour les mois à venir.

Le désaccord entre l'Union et les pays ACP est encore plus vif sur la manière de faire évoluer l'organisation des échanges commerciaux. Actuellement, les pays ACP bénéficient de préférences non réciproques pour exporter vers l'Europe. L'UE constate que celles-ci ne les ont pas empêchés de perdre des parts de marché et qu'elles risquent de surcroît d'être de plus en plus contestées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les pistes lancées visent à organiser les pays ACP sur une base régionale (Caraïbes, Afrique de l'Ouest, océan Indien...) et à conclure des accords de libre-échange avec l'UE.

Le président sénégalais Abdou Diouf a eu beau inviter les participants « à ne pas regarder l'OMC comme un épouvantail », la majorité des pays ACP n'éprouve, à l'évidence, aucune sympathie pour l'objectif de libre-échange qui ouvrirait tout grand leur marché au vent de la concurrence.

## BARRIÈRES FISCALES

Alain Gauze observe que, si les performances à l'exportation des pays de l'ACP laissent à désirer, « les torts sont partagés », l'Europe annulant souvent le bénéfice des préférences qu'elle accorde en dressant des barrières non tarifaires, par exemple d'ordre fiscal. L'Union admettant que les pays ACP ont besoin de temps pour se préparer à la nouvelle donne propose le statu quo, c'est-à-dire le maintien des préférences non réciproques, pendant cinq ans

(2000-2004), suivi d'une mise en œuvre progressive des accords de libre-échange échelonnés sur dix ans. Les pays ACP réclament le gel des droits acquis pour dix ans au lieu de cinq ans (également suivi d'une période de mise en œuvre de dix ans), ajoutant que durant cette phase transitoire l'Union devrait faire sauter les quelques verrous qui bloquent encore l'accès à son marché.

« Les préférences tarifaires devront alors être conservées et renforcées par des mesures d'accompagnement », note le ministre du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire, Charles Josselin, le ministre français de la coopération, va dans le même sens : « Le libre-échange n'est pas la bonne réponse dans l'immédiat ; il faudra mettre à profit la période qui s'ouvre pour consolider les économies des pays ACP avant d'ouvrir tout grand les portes et les fenêtres. » Mais il n'est pas sûr que les partenaires de la France acceptent de la suivre.

C'est avec la même méfiance que les pays ACP observent le souci manifesté par les Quinze de rationaliser « leur importante assistance financière » (14,6 milliards d'euros, soit 81 milliards de francs, pour le fonds européen de développement entre 1995 et 2000). « Ils craignent que nous cherchions à réduire notre champ d'intervention », note un haut fonctionnaire de la Commission de Bruxelles.

Une inquiétude compréhensible puisque, initialement, une majorité des Quinze se montrait opposée au maintien des mécanismes conçus pour compenser les pertes de recettes à l'exportation, auxquels les Africains sont très attachés. L'Europe, comme l'Afrique, affirme vouloir préserver la politique de Lomé, mais la première veut en réduire la voilure, ce que la seconde cherche à éviter. Là réside sans doute le principal enjeu de la négociation en cours.

Philippe Lemaître

Christa Randzio-Plath, « M<sup>me</sup> Euro » au Parlement de Strasbourg

STRASBOURG

Après avoir quitté sa Haute-Silésie natale – devenue polonaise après la guerre –, Christa Randzio-Plath n'a cessé de parcourir l'Europe et le monde, toujours en quête de connaissances, toujours intéressée par les autres, par la différence.

Après des études de droit en Allemagne, elle fréquente les universités de Strasbourg et d'Aix-en-Provence, et fait aussi de la sociologie en Italie. Elle jette un regard nostalgique sur cette période : « C'était fascinant, j'avais un tel sentiment de liberté, j'étais tellement heureuse d'être plongée dans une réflexion cosmopolite ! » Elle revient en Allemagne, à Berlin, pour étudier le tiers monde et les questions de développement.

A vingt-quatre ans, elle adhère au Parti social-démocrate (SPD), en épousant la tendance Willy Brandt. Elle tient à préciser : « Je me suis toujours située à l'aile gauche des sociaux-démocrates allemands. » Attirée par le journalisme, Christa Randzio-Plath entre à la rubrique internationale du Spiegel, en charge des pays en développement. « Le climat dans la rédaction et les méthodes de la direction » la conduisent à quitter l'hebdomadaire au bout de deux ans.

## JOURNALISME

Alors commence pour elle une carrière d'avocat à Hambourg, conjuguée à une vie de militante active du SPD. Son expérience européenne commence au Conseil de l'Europe où, au milieu des années 70, elle entre au cabinet du secrétaire général de l'époque. De retour dans sa ville d'adoption, elle est élue au Parlement régional où elle préside la commission juridique. « Mais mon profil, c'était le Parlement européen », dit-elle. Elle fait une première tentative en 1984. Son échec ne la détourne

La députée allemande se bat pour que les consommateurs ne soient pas les laissés-pour-compte de l'Union économique et monétaire

pas de son objectif, confirmant sa réputation de femme dure et volontaire, parfois têtue. Cinq ans plus tard, elle revient à Strasbourg pour siéger dans l'Hémicycle européen.

La nouvelle eurodéputée s'inscrit dans les commissions chargées des relations économiques extérieures et des droits de la femme, et devient membre de la délégation parlementaire pour les relations avec l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Asean), en attendant d'occuper des fonctions plus importantes.

En 1992, l'année des ratifications du traité de Maastricht et de l'Union économique et monétaire (UEM), elle prend la présidence de la commission monétaire. Très vite, elle s'impose comme « M<sup>me</sup> Euro » au Parlement européen. Dès le début, elle cherche le dialogue avec les acteurs monétaires de l'UEM (gouverneurs des banques centrales, banquiers, assureurs, industriels, consommateurs) et organise des auditions.

Favorable à l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE) parce qu'elle est une « institution fédérale », Christa Randzio-Plath se méfie toutefois du « revers de la médaille ». Soucieuse de « transparence » et de « responsabilité démocratique », elle fait pression pour tenter d'installer le contrôle de l'assemblée des Quin-

ze sur une institution qui risque de se positionner très loin des citoyens. Elle obtient que la BCE ne se limite pas à présenter aux eurodéputés un rapport annuel. Désormais, son président se doit de faire un bilan trimestriel devant la commission monétaire. « En outre, il est obligé de venir nous voir quand nous estimons que la situation l'exige », affirme-t-elle.

Certes, « M<sup>me</sup> Euro » n'a pas obtenu tout ce qu'elle demandait, mais elle ne désespère pas d'engranger quelques points supplémentaires. Comme la publication des procès-verbaux du conseil d'administration pour apprécier les arguments qui justifient la politique monétaire suivie par la BCE.

Son objectif est de parvenir à un accord « inter-institutionnel » avec la Banque centrale et la Commission de Bruxelles, de sorte



Christa Randzio-Plath

● Juriste, Christa Randzio-Plath, cinquante-neuf ans, a été longtemps avocate au barreau de Hambourg. Elue au Parlement européen en 1989, son mandat a été renouvelé en 1994.

● Membre du Parti social-démocrate (SPD) depuis 1964, elle y a conservé son poste à la commission de contrôle chargée de vérifier la gestion financière et l'exécution des engagements du parti allemand.

que les orientations macroéconomiques tiennent compte d'une politique de l'emploi digne de ce nom. Elle fonde son optimisme sur l'originalité de la construction européenne : « Nous n'avons pas de modèle historique. Nous devons donc tout inventer et comme nous sommes loin d'avoir fini notre évolution... »

## FRAIS BANCAIRES

Au maître mot « emploi », le parlementaire social-démocrate en ajoute un autre : « consommateurs ». La politique des banques sur les frais bancaires, depuis qu'elles ne peuvent plus appliquer des commissions de change, l'a fait sortir de ses gonds.

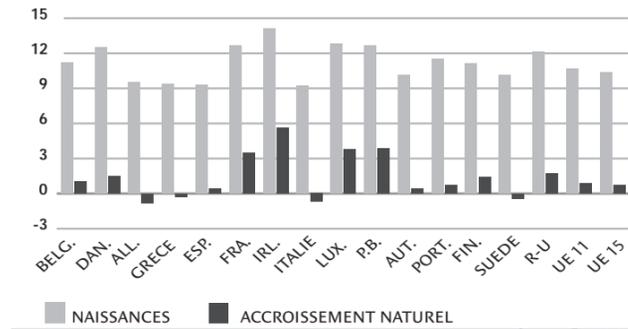
La première, elle s'est inquiétée de ces méthodes et a immédiatement alerté la Commission. Pour ce dossier, elle revient aussi à sa chère transparence. « Les banques avaient dit que les coûts allaient baisser avec l'UEM, et il n'en est rien », martèle-t-elle. Elle insiste : « Pis, on dirait qu'il s'est créé un cartel sur le dos des clients, que les banques se sont arrangées entre elles. » Elle dénonce aussi le « scandale » des paiements transfrontaliers, qui sont toujours considérés comme des opérations entre pays étrangers. « Les banquiers doivent maintenant s'expliquer et jouer le jeu car le citoyen européen doit voir la différence entre le temps avant l'UEM et l'ère nouvelle », conclut « M<sup>me</sup> Euro ».

La colère de Christa Randzio-Plath finit par tomber. Elle s'attendrit sur les femmes africaines, du Mali et du Sénégal, qu'elle visite régulièrement en sa qualité de présidente d'une organisation non gouvernementale (ONG) qui met sur pied des formations pour elles : « Quel bonheur de rencontrer ces regards et ces sourires de femmes qui, malgré leur situation, demandent que je leur explique l'euro ! »

Marcel Scotto

## EUROPE

## ▼ Démographie : l'Allemagne, la Grèce, la Suède et l'Italie à la traîne

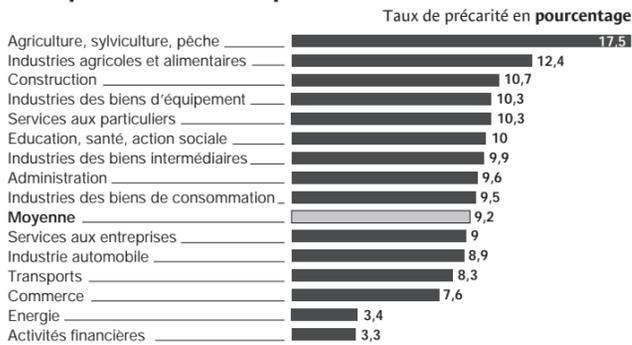


■ IL Y A EU UN PEU PLUS DE 4 MILLIONS de naissances dans l'Union européenne (UE) en 1998, soit un taux de natalité de 10,7 pour 1 000 habitants. L'accroissement naturel de la population a été de 320 000 personnes (en prenant en compte les décès, mais pas le solde migratoire). L'Irlande est de loin le pays des Quinze avec la plus forte natalité (14,1 pour 1 000). L'Allemagne, la Grèce, l'Italie et l'Espagne ont les natalités les plus faibles (inférieure ou égale à 9,5 pour 1 000). Le Danemark présente, quant à lui, le taux de mortalité le plus élevé de l'UE.

■ DEPUIS 1995, le nombre de naissances dans l'UE semble se stabiliser autour de 4 millions. Un niveau très éloigné de la natalité enregistrée vers le milieu des années 60 : les naissances dépassaient alors les 6 millions par an.

## FRANCE

## ▼ La précarité branche par branche



■ LE CHÔMAGE devrait continuer à décroître en 1999, mais pas les emplois précaires, à en croire la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA). La palme de la précarité revient à la branche agriculture, sylviculture, pêche où le travail saisonnier est très développé. Les industries agricoles et alimentaires et le secteur de la construction occupent les deuxième et troisième places du classement.

■ FACTEURS DE FLEXIBILITÉ, les CDD et l'intérim contribuent à accélérer le transfert des emplois de l'industrie vers les services. Facteurs d'intégration, ils constituent souvent pour les jeunes une première expérience professionnelle. Mais ce sont aussi des vecteurs d'exclusion : seules 29 % des personnes en emploi précaire retrouvent à la fin de leur mission ou de leur contrat un emploi stable.

## Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	EURO 11	UE 15
<b>PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)</b>											
Sur un an	1,5 (nov.)	-6 (nov.)	2,8 (nov.)	2,9 (nov.)	4,5 (nov.)	4,4 (nov.)	-0,3 (nov.)	0,7 (nov.)	0,4 (nov.)	2,8 (nov.)	2,4 (nov.)
Sur trois mois	0,3 (nov.)	-0,6 (nov.)	0,7 (nov.)	0,3 (nov.)	0,6 (nov.)	0,9 (nov.)	0,5 (nov.)	0,7 (nov.)	-0,4 (nov.)	0,3 (nov.)	0,4 (nov.)
<b>TAUX DE CHÔMAGE (en %)</b>											
1998	4,4 (déc.)	4,3 (sept.)	9,5 (déc.)	8,4 (déc.)	18,2 (déc.)	11,5 (déc.)	12,3 (oct.)	3,6 (nov.)	6,2 (oct.)	10,8 (nov.)	9,8 (nov.)
<b>PRIX À LA CONSOMMATION (en %)</b>											
Sur un an	1,5 (sept.)	-0,1 (juil.)	0,6 (nov.)	0,6 (nov.)	1,4 (nov.)	0,3 (déc.)	1,7 (nov.)	1,5 (nov.)	1,4 (nov.)	0,9 (nov.)	1 (nov.)
Sur un mois	0,2	-0,6	-0,1	0	-0,1	1,1	0,1	0	0,1	0	0
<b>PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)</b>											
Sur un an	3,5	-3,5	2,7	2,2	3,8	2,9	1,2	3,1	2,3	2,7	2,7
Sur trois mois	0,9	-0,7	1,3	0,3	0,9	0,5	0,5	0,4	0,4	0,7	0,7
<b>DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)</b>											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,6	-1,3	-2,1	-2,9	-2,6	-1,4	-1	-2,3	-1,8
<b>DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)</b>											
1997	ND	ND	61,3	122,2	68,8	58	121,6	72,1	53,4	74,5	71,9
<b>BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)</b>											
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.							
Solde trimestriel 1997	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
Solde trimestriel 1998	-0,49	0,7	-0,19	1,13	0,21	0,72	0,91	0,74	0,23	0,39	0,36

\* prévisions Commission européenne

\*\* y compris les flux intrazonas pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

Source : Eurostat. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

## Les chiffres de l'économie française

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
<b>CONSOMMATION DES MÉNAGES</b>		
	+ 3,6 % (janv.)	+ 4,2 %
<b>TAUX D'ÉPARGNE</b>		
	14,2 % (3 <sup>e</sup> trim. 98)	- 5,9 %
<b>POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES</b>		
	+ 0,5 % (3 <sup>e</sup> trim. 98)	2,6 %
<b>TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER</b>		
	+ 0,5 % (3 <sup>e</sup> trim. 98)	+ 2,0 %
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	+ 1,0 % (3 <sup>e</sup> trim. 98)	+ 3,9 %
<b>COMMERCE EXTÉRIEUR</b>		
(en milliards de francs / euros)	+ 17,165 MdF / + 2,6 milliards d'euros (déc.)	+ 7,4 %
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 160,023 MdF / 24,4 milliards d'euros (1998)	- 3,9 %
<b>ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES</b>		
	- 7 (Janv.)	- 23**
<b>ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*</b>		
opinion des chefs d'entreprise	- 16 (fév.)	+ 21**
sur les perspectives générales		
<b>TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)</b>		
	22,1 % (janv.)	- 5,9 %
<b>PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL</b>		
	37,1 %	+ 1 %
<b>EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND</b>		
	1 060 100 (déc.)	- 2,7 %
<b>EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND</b>		
	365 300 (déc.)	- 11,2 %
<b>INTÉRIM</b>		
	532 098	+ 28,8 %

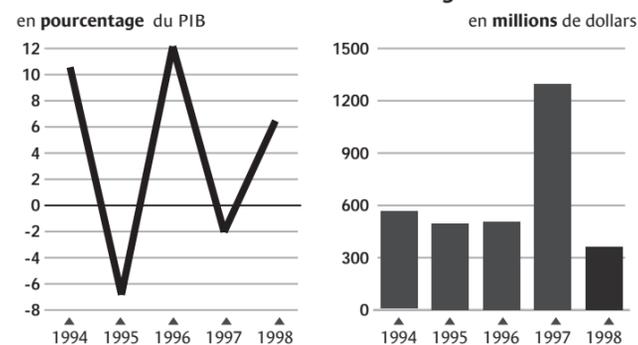
\* solde des opinions négatives et positives, données CVS

\*\*solde net douze mois auparavant

Source : Insee, Dares, Douanes et Unedific.

## MAROC

## ▼ Croissance et investissements étrangers



■ LES ANNÉES où le Maroc bénéficie des plus gros flux de capitaux privés ne sont pas systématiquement celles où la croissance est la plus forte. Ainsi les investissements étrangers ont été décevants en 1998, alors que la progression du PIB était satisfaisante. En 1997, c'était l'inverse, les entreprises étrangères ayant probablement réagi avec retard aux excellents résultats de 1996 (+12 % de croissance).

■ LA CROISSANCE devrait être moins forte en 1999 (+ 3 %) que l'année dernière (+ 6,3 %), en raison du déficit pluviométrique enregistré à la fin 1998. En revanche, plusieurs projets importants financés, pour partie, grâce au mécanisme franco-marocain des « conversions des dettes en investissements » devraient arriver à maturité cette année (Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »).

## UN CHIFFRE

78 %

## POURCENTAGE DES FRANÇAIS CONCERNÉS PAR LA VIE ASSOCIATIVE

Depuis le milieu des années 70, le phénomène associatif a connu une croissance accélérée : de 20 000 associations créées en 1975, le nombre est passé à plus de 60 000 par an aujourd'hui. Selon une enquête du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), 78 % des Français sont désormais concernés par la vie associative.

Les membres « impliqués » (13 % des Français) sont les plus actifs. Adhérent à au moins une association, ils y consacrent plus de cinq heures par mois et 2 000 francs par an de dépenses diverses en plus de la cotisation annuelle.

Les membres « ordinaires » (26 %) consacrent une à deux heures par mois à leur association, et ne vont pas toujours aux assemblées générales.

Les « participatifs occasionnels » (39 %) ne sont pas adhérents, mais effectuent ponctuellement des dons. Leur soutien va aux grandes causes.

Qui trouve-t-on dans les 22 % de Français non concernés par le phénomène associatif ? 13 % qui n'ont adhéré à aucune association, essentiellement des jeunes, mais qui imaginent pouvoir le faire un jour, et 9 % de « réfractaires », qui s'interdisent d'envisager une telle éventualité. Ces réfractaires sont des personnes plutôt âgées, non diplômées et sceptiques quant au fonctionnement des structures associatives.

Les Français ont toutefois une bonne image des associations. Ils pensent à 77 % que « c'est un vivier de citoyenneté » et « de démocratie » (72 %). 45 % d'entre eux estiment que le rôle des associations n'est pas assez important.

## Bientôt le retour de l'été pour l'économie européenne

C'est un hiver difficile que viennent d'essuyer les entreprises européennes. Après avoir commencé 1998 sur des rythmes de l'ordre de 3,5 % l'an, la croissance économique n'a vraisemblablement pas excédé les 2,5 % l'an au dernier trimestre 1998 dans la zone euro. Les indicateurs conjoncturels les plus récents semblent néanmoins annoncer la fin prochaine de cette mauvaise passe.

Rares sont les périodes où cours desquelles les indicateurs d'activité européens ont connu une correction aussi brutale que durant la seconde moitié de l'année dernière. Contrecoup de la crise asiatique, de la crise russe et de la vive appréciation des devises européennes entre août et octobre, la croissance des exportations de la zone euro s'est brutalement retournée. Après des hausses de plus de 10 % l'an durant la première moitié de l'année 1998, les exportations des quatre grandes économies de la zone (France, Allemagne, Italie, Espagne) baissaient à la fin de l'automne.

## BAISSE DES EXPORTATIONS

Au cours de cette période, les industriels ont manifesté un mouvement de défiance généralisé. En décembre, l'indice Eurostat du climat des affaires industrielles de la zone euro s'inscrivait en fort repli, à -9 contre +2 en juin. Les projets d'investissement étaient sévèrement révisés à la baisse par rapport à ce qui ressortait des enquêtes du début de l'été et les perspectives d'emploi étaient également écornées. L'activité industrielle marquait une nette inflexion dans la plupart des économies de la zone.

En Allemagne et en Italie, deux pays parmi les plus exposés aux crises des pays émergents et où, simultanément, la demande domestique était nettement insuffisante pour contrer l'accumulation des chocs externes, la production industrielle a terminé l'année en baisse (de respectivement -0,4 % et -7,6 % sur douze mois), au lieu

Après avoir connu une pause, l'activité semble se ressaisir. Les prévisions pour le second semestre sont plutôt optimistes

d'une croissance de 6 % à 8 % douze mois auparavant, pour chacun des deux pays.

En France et en Espagne, où la vigueur de la consommation a joué son rôle d'amortisseur, la décelération de la production est moins inquiétante : entre octobre et novembre, le glissement sur douze mois des indicateurs restait positif aux alentours de 3-3,5 %, soit, néanmoins, des performances moitié moindres que celles observées un an plus tôt.

Au total, à la fin de l'année dernière, d'après la plupart des économistes, 1999 serait l'année des déconvenues. La croissance de la zone euro ne devrait pas excéder 2,3 %, après 2,9 % l'an passé.

Restait à savoir si ces nouvelles tendances allaient se prolonger et finir par affecter durablement la croissance et, par voie de conséquence, l'emploi et les déficits publics. La réponse à cette question dépendait dans une très large mesure des anticipations sur les taux de change, l'idée d'une possible appréciation supplémentaire de l'euro entachant les prévisions économiques d'une très grande incertitude. Or les données récemment publiées ainsi que les derniers changements intervenus sur les marchés des changes internationaux sont plutôt réconfortants.

## REPRISE ASIATIQUE

Après des mois de dégradation, les indicateurs publiés depuis le début de l'année fournissent plusieurs signaux d'une légère amélioration des exportations européennes. Les ventes vers les Etats-Unis se sont ressaisies à la fin de l'année dernière. Par ail-

leurs, les exportateurs européens commencent à retirer les fruits de la reprise asiatique. Les exportations européennes vers l'Asie en développement se sont stabilisées dans le courant de l'automne dernier et donnent des signes d'une véritable reprise vers certaines économies de la zone (Corée, Thaïlande, Taïwan et Indonésie essentiellement).

Dans le cas de la France, les statistiques des mois de novembre et décembre décrivent une augmentation de 30 % des ventes vers ces quatre pays par rapport à leur niveau de novembre 1997 (contre une chute de 40 % au premier semestre 1998). Or ces évolutions ont tout lieu de se consolider.

La reprise asiatique, qui n'en est qu'à ses balbutiements, surprend plutôt qu'elle ne déçoit dans son déroulement. Tirée par une reconstitution des stocks, après un déstockage exceptionnel, elle semble déjà commencer à se propager à la demande domestique (en Corée, l'évolution des ventes au détail redevient positive). Sauf trop brutale réappréciation du yen, susceptible de retirer une partie des avantages compétitifs acquis par les nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie depuis les dévaluations de leurs devises, l'activité dans cette partie du monde devrait poursuivre la voie d'un raffermissement graduel, assurant un rétablissement des débouchés pour les pays occidentaux.

Côté américain, la demande reste particulièrement bien orientée et devrait continuer à procurer d'importants bénéfices aux exportateurs européens. Contrairement à de nombreuses prévisions, l'euro s'est fortement replié depuis son introduction en janvier. A 1,10 dollar, sa valeur est aujourd'hui inférieure de 10 % à son cours notionnel du mois d'octobre. Le niveau du change, pour une large partie cause des déboires récents des industriels européens, est donc sensiblement moins pénalisant aujourd'hui que durant le second semestre 1998.

Dans la foulée de ces améliorations, les indicateurs du climat des

affaires, tout récemment publiés, se stabilisent. En France, les résultats de la dernière enquête trimestrielle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur les perspectives d'investissement industriel sont en amélioration notable par rapport à ceux du mois d'octobre.

Enfin, les déconvenues récentes de l'industrie n'ont pas encore affecté la confiance des particuliers dont la mesure reste au plus haut dans la plupart des économies de la zone euro.

## POUVOIR D'ACHAT

C'est, dans l'ensemble, un sentiment plutôt optimiste qui se dégage de ces dernières tendances. Après avoir connu une pause, l'activité semble sur le point de se ressaisir. Si tel est le cas, les pertes d'emplois consécutives au retournement conjoncturel du second semestre 1998 devraient rester limitées et la baisse du taux de chômage, bien qu'amenée à marquer le pas dans les mois à venir, ne sera donc pas durablement remise en question. Un tel contexte ne devrait pas affecter outre mesure les dépenses de consommation des ménages.

En France, le niveau élevé des créations d'emplois dans les activités de services permet d'être relativement optimiste sur l'évolution globale du marché de l'emploi dans les trimestres à venir. En dépit d'une décelération prévisible des rémunérations,

consécutives à l'introduction de la semaine de 35 heures, la croissance du pouvoir d'achat des ménages a tout lieu de rester significative, bien qu'en repli par rapport aux gains exceptionnels de l'année dernière.

En Allemagne, où la léthargie de l'emploi dans les services n'autorise pas à l'optimisme sur l'emploi futur, les résultats des négociations salariales récentes dans la métallurgie améliorent néanmoins les perspectives de revenus des particuliers pour cette année. Ajouté à l'allègement de la fiscalité mis en place par la nouvelle coalition au pouvoir c'est, en définitive, une croissance substantielle de leur pouvoir d'achat que devraient connaître les ménages allemands cette année.

Enfin, l'environnement monétaire n'apparaît pas particulièrement menaçant. Si la baisse récente de la valeur de l'euro empêche d'envisager une détente supplémentaire du taux d'intérêt directeur de la Banque centrale européenne (BCE) – aujourd'hui à 3 % –, le plus probable au regard des résultats d'activité et d'inflation est que la BCE maintienne le statu quo sur ses taux plusieurs mois encore. Au total, l'activité européenne pourrait donc aborder le second semestre dans des conditions nettement plus satisfaisantes que le premier.

Véronique Riches  
Société générale

## INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 18 mars 1999 à 18h30 dans nos locaux  
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92  
Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : [mba@sciences-po.fr](mailto:mba@sciences-po.fr)

# Les consommateurs font les prix sur Internet

Les enchères ne datent pas d'hier. La première vente remonterait à 500 avant J.-C. Les « biens » ainsi mis sur le marché étaient... des femmes. Florence Naegelen, professeur d'économie à l'Université de Besançon, rappelle cette anecdote dans son livre *Les Mécanismes d'enchères* (Economica, 1998).

Les enchères ont délaissé les femmes pour d'autres types d'achats : « Aux Etats-Unis, chaque semaine, plus de 1 milliard de bons du Trésor sont attribués par une procédure d'appel d'offres discriminatoire », rappelle Florence Naegelen. Concessions pétrolières, fruits et légumes... Dans le B to B (*business to business*), la vente aux enchères est une pratique développée. Elle l'est beaucoup moins dans le commerce de détail, si ce n'est pour des objets d'art ou de collection.

Avec Internet, cette situation évolue à vive allure. Tous les biens et services de consommation courante peuvent désormais être achetés aux enchères sur le réseau : vêtements, nourriture, livres, ordinateurs, billets d'avions, jeux et jouets... Il existe environ 600 sites de vente aux enchères en ligne. Sur eBay, l'un des sites américains de vente aux en-

## Les ventes aux enchères se multiplient sur le Web

chères les plus fréquentés, on recense près de 1100 catégories de produits.

Enchères, mais aussi contre-enchères : sur Priceline, le consommateur fixe son prix ; la proposition circule sur le réseau ; et le premier vendeur à même de répondre à la demande remporte la mise. En France, Degriffour a fait une première tentative en février, pour vendre des billets d'avion.

Forrester Research, société d'étude de marché spécialisée dans l'analyse du commerce électronique, estime à 52,6 milliards de dollars (48 milliards d'euros environ) le chiffre d'affaires des ventes aux enchères en 2002. Encore plus optimiste, Vernon Keenan, spécialiste des ventes au détail sur Internet, table sur 129 milliards de dollars (118 milliards d'euros). Les vendeurs ont le choix : ils peuvent soit utiliser les services de sites spécialisés, véritables salles de ventes électroniques ; soit mettre en place leurs enchères eux-mêmes. De très nombreux logiciels de ventes aux enchères existent déjà sur le marché ; et les logiciels de commerce électronique, ceux de Microsoft entre autres, incluent désormais un module « vente aux enchères ».

Les financiers font déjà confiance à ces nouveaux canaux de vente : le cours de l'action eBay a été multiplié par dix depuis sa première cotation en septembre 1998. L'entreprise est l'une des rares du Net à gagner de l'argent (un résultat de 2,4 millions de dollars - 2,2 millions d'euros -, pour un chiffre d'affaires de 47,4 millions de dollars - 43 millions d'euros). Elle perçoit un coût fixe pour chaque produit mis en vente, se rémunère en outre sur les transactions, ainsi que sur la publicité. Son site, l'un des plus fréquentés du Web, est apprécié des annonceurs. Ses investissements sont modérés, puisqu'elle ne sert que d'intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur.

D'autres salles de ventes électroniques prennent le risque d'acheter les produits, pour les mettre ensuite eux-mêmes aux enchères. C'est le cas de Onsale et, en Europe, de QXL, une société fondée par Tim Jackson, journaliste au *Financial Times*. « Nous mettons aux enchères des produits de marque achetés directement aux fabricants ou à leurs revendeurs », explique Stanislas Laurent, vice-président Europe de QXL. Les entreprises écoulent ainsi leurs stocks excédentaires.

### ADÉQUATION PARFAITE

Toutes ces nouvelles salles de ventes électroniques semblent enclencher un cercle vertueux, profitable tant à l'acheteur qu'au vendeur. Pour les premiers, ce mode d'achat, ludique, permettrait de faire de bonnes affaires. « Les gens achètent 10 à 30 % moins cher », estime Stanislas Laurent. Chez Nouvelles Frontières, qui vend des voyages aux enchères sur son site depuis octobre 1998, les prix d'adjudication seraient en moyenne 40 % inférieurs aux prix catalogue.

Les vendeurs y gagnent aussi en écoulant des stocks dans de meilleures conditions qu'avec les canaux traditionnels. « Notre but est de proposer des voyages qui nous restent en stock le mardi, pour un départ le jeudi ou le week-end suivant », explique Jacques Maillot, le PDG de Nouvelles Frontières. Les ventes aux enchères ont multiplié par trois le trafic sur le site du voyageur, et par

deux les ventes en ligne. Selon la société Moai, le gain, tous produits confondus, serait en moyenne de 10 à 20 %.

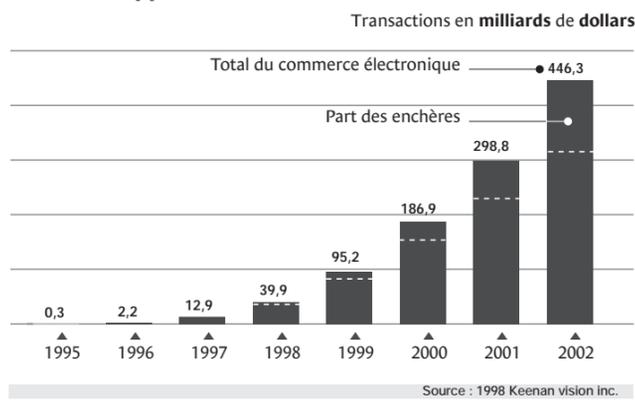
Seul un réseau comme Internet pouvait permettre la parfaite mise en adéquation de l'offre et de la demande à une aussi grande échelle. « Le stock signifie que l'offre est supérieure à la demande, et donc que le prix du marché doit baisser. Mais à quel niveau ? Au lieu de fixer un prix, le vendeur met les gens en concurrence, et choisit l'offre la plus élevée », explique Thierry Foucault, professeur de finance à HEC. « L'enchère révèle le prix », explique Michel Mougeot, professeur d'économie à l'université de Besançon. Certaines firmes utilisent d'ailleurs le système pour définir le prix de nouveaux produits.

La généralisation des enchères conduira-t-elle à une baisse généralisée des prix de vente au détail ? « Si les biens sont parfaitement substituables, cela va créer une interdépendance entre les prix issus des deux procédures, qui auront tendance à s'uniformiser. Mais les possibilités d'arbitrage dépendent du rythme des enchères et du volume de biens proposés », analyse Florence Naegelen.

De même que de plus en plus de consommateurs attendent les soldes pour s'habiller, peut-être prendra-t-on, demain, l'habitude d'attendre la bonne enchère pour partir en voyage ou s'acheter un ordinateur.

Annie Kahn

### Le développement des enchères



## Repères

- Répertoire des sites de ventes aux enchères : auctions.yahoo.com
- Une sélection de salles d'enchères électroniques : www.ebay.com  
www.qxl.com  
www.onsale.com  
www.ubid.com  
www.nouvelles-frontieres.fr
- Contre-enchères : www.priceline.com  
www.degriffour.fr
- Etudes de marché : www.forrester.com  
www.keenanvision.com
- Fournisseurs de logiciels de ventes aux enchères (outre des informations commerciales, ces sites proposent de nombreux liens vers des articles de presse traitant de la « tarification dynamique ») : www.opensite.com  
www.moai.com

# En France, les barrières entre classes sociales sont devenues moins rigides

Au cours de ces quarante dernières années, la fluidité sociale s'est accrue : telle est la thèse à laquelle est arrivé Louis-André Vallet, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Cette étude - *Quarante années de mobilité sociale en France. 1953-1993. Revue française de sociologie* - portant sur une période longue et riche en modifications structurelles, l'auteur a dû d'abord faire le point sur la

« mobilité observée ». En d'autres termes, il a fallu prendre en compte et neutraliser les conséquences des mutations économiques et sociales objectives, avant de pouvoir se prononcer sur l'affaiblissement des barrières sociales.

Or la France a énormément évolué entre 1953 et 1993. « Pour la tranche d'âge étudiée (30-59 ans), en 1953, 50,7 % des hommes étaient classés dans la même catégorie sociale que leur père. Cette forte immo-

bilité décroît de façon continue au cours des décennies suivantes : 40 % en 1970, 37,6 % en 1977, 36,5 % en 1985, 35,1 % enfin en 1993. Rapprocher la position sociale que les femmes occupent par leur emploi de la catégorie paternelle fait apparaître une évolution encore plus prononcée ». En 1953, l'immobilité sociale des femmes en âge de travailler était de 47,6 % ; elle a chuté à 22,9 % en 1993.

Ainsi, alors qu'au milieu du siècle un individu sur deux seulement quittait son milieu social d'origine, cette proportion s'est considérablement accrue en quarante ans au point de concerner, en 1993, deux hommes sur trois et trois femmes sur quatre.

Bien entendu, cette « mobilité observée » doit beaucoup aux mutations de l'économie française et ne doit pas être confondue avec une plus grande perméabilité des classes sociales entre elles. L'industrialisation des campagnes a littéralement fait fondre la catégorie des agriculteurs en quarante ans, tandis que la tertiarisation de l'économie a entraîné une forte demande du nombre de cadres.

### MODÉLISATION COMPLEXE

La mobilité sociale obligée a également été forte chez les enfants d'ouvriers qui se sont retrouvés en 1993 plus nombreux qu'auparavant chez les cadres moyens (18 % contre 8 % en 1953) et supérieurs (11 % contre 2 % en 1953). La catégorie sociale des artisans et commerçants a, elle aussi, diversifié son recrutement : en 1993, nombre d'entre eux sont issus de la classe ouvrière ou enfants de cadres supérieurs et moyens.

Au travers de ces signes, Louis-André Vallet s'est attaché à déceler l'indice de fluidité sociale, c'est-à-dire tout ce qui pouvait indiquer un affaiblissement des barrières sociales. A l'issue d'une modélisation complexe qui lui a permis, au terme de plusieurs mois de travail, de calculer ce qui avait changé dans le

lien entre les variables de plusieurs tableaux de mobilité, l'auteur constate que « la fluidité sociale s'est accrue légèrement mais de façon continue en France, durant quatre décennies ».

Il arrive même à la chiffrer, affirmant qu'elle a augmenté de 0,5 % par an pendant quarante ans, soit une variation de 20 % sur l'ensemble de la période. Cet accroissement de la fluidité sociale indique que des hommes et des femmes occupent aujourd'hui des positions sociales « qui n'auraient pas dû être les leurs » si la fluidité était restée au niveau de 1950.

Ce mouvement touche d'abord les fils d'agriculteurs, qui se retrouvent fréquemment sur des positions sociales de « cadre, supérieur ou moyen ». En revanche, des enfants de la petite-bourgeoisie semblent avoir rejoint les rangs de la classe ouvrière, « signe d'une "fragilisation" de ce milieu d'origine ». A contrario, 71 000 fils de contremaîtres ou d'ouvriers, du seul fait de l'ouverture du régime de mobilité entre générations, ont quitté la classe ouvrière et, parmi eux, 34 000 sont devenus cadres supérieurs. Au total, c'est près de 265 000 hommes qui, sur quarante ans, occupent des postes plus élevés.

Concernant les femmes, les chiffres révèlent des proportions identiques : « On peut estimer à 195 000, soit 3,6 % de l'effectif total, le nombre de femmes dont, en 1993, le destin social a ainsi été transformé ».

Au plan théorique, ce travail prouve que la machine à produire de l'inégalité sociale existe bel et bien, mais peut subir des variations de régime. La volonté des individus de s'élever socialement et l'action sans doute importante de l'école ont pu avoir des effets positifs en matière de réduction des inégalités. De là à prétendre qu'elles sont vouées à disparaître, il y a un pas que l'auteur ne franchit nullement.

Yves Mamou

## HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Bernard Kapp

# Le premier marché de l'information

C'est bien connu, les meilleures affaires se bâtissent sur de bons tuyaux. Aussi les grandes familles marchandes ont-elles toujours pris soin d'entretenir une abondante correspondance avec leurs relations d'affaires et leurs agents commerciaux dans toute l'Europe. Et cela dès la fin du Moyen Age. Chaque maison cherchait à rassembler, par ses propres moyens, un maximum de données économiques et politiques (le cours des monnaies, le prix des métaux et des denrées, les menaces de guerre, etc.), afin de minimiser les risques et de réaliser des opérations aussi profitables que possible. Ces pratiques isolées ont fini par être marginalisées, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, par l'émergence d'un véritable marché de l'information, qui a permis de collecter une masse croissante de données et de les diffuser dans un cercle élargi de négociants, de financiers et de spéculateurs.

Ce processus, qui a joué un rôle essentiel dans la formation et le développement du capitalisme moderne, s'est déroulé à Amsterdam, le plus grand centre commercial et financier de l'époque. La capitale des Pays-Bas est devenue, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'entrepôt du monde. Bois et fourrures de la Baltique, draps d'Angleterre et de Flandres, soieries et peintures d'Italie, métaux précieux de l'Amérique hispanique, tapis d'Orient, porcelaines chinoises, épices d'Insulinde : tous les produits de valeur s'y échangeaient en volumes considérables. Et les marchands de l'Europe entière s'y pressaient pour acheter, pour vendre ou pour trouver des partenaires en vue d'opérations maritimes aussi lucratives que risquées. Ce qui créait une forte demande pour les informations d'intérêt commercial.

Quel est le chargement des navires qui vont prochainement arriver dans le port ? Quels sont les prix pratiqués dans les différentes villes d'Europe ? Sur quels marchés peut-on déceler une pénurie de tel ou tel produit ? Tous les négociants présents à Amsterdam étaient évidemment très intéressés par de tels renseignements, indispensables pour anticiper les mouvements de prix et faire d'importants profits en limitant les risques. Mais encore fallait-il les obtenir de source sûre.

Dans un premier temps, le petit groupe des grands marchands de la ville avait pris l'habitude d'échanger et de confronter les informations confidentielles provenant de leurs partenaires commerciaux et de leurs agents à l'étranger. Ces échanges se faisaient de façon relativement informelle, à l'occasion de visites privées, de rencontres sur le port ou de réunions corporatives.

Le patriciat d'Amsterdam disposait, par ailleurs, d'un autre atout de poids dans la compétition économique : un accès direct et exclusif aux dépêches diplomatiques envoyées des quatre coins de l'Europe par les ambassadeurs des Provinces-Unies ainsi qu'aux minutieux rapports concoctés par les bureaux asiatiques de la puissante Compagnie des Indes orientales.

Ce contrôle oligarchique de l'information allait être rapidement brisé sous la pression du marché. Les négociants exclus du système - et tout particulièrement les représentants des maisons étrangères - ont acheté au prix fort les renseignements les plus stratégiques auprès d'employés bien placés. Des pratiques qui ont tout naturellement provoqué des vocations d'intermédiaires et débouché sur la création, à partir de 1650, d'offices spécialisés dans la collecte et la revente d'informations économiques et politiques.

La plus florissante d'entre elles était dirigée par un immigré allemand, Leo van Aitzema, qui avait constitué un réseau très efficace et qui travaillait notamment pour les intérêts britanniques. D'importantes séries de lettres archivées à Londres montrent qu'il avait Cromwell parmi ses clients et qu'il fournissait régulièrement

la copie des documents les plus secrets de la Compagnie hollandaise des Indes orientales à sa concurrente anglaise... Des imprimeurs ont par ailleurs eu la bonne idée, à la même époque, de lancer des feuilles hebdomadaires tirées à quelques centaines d'exemplaires - comme le *Hollantsche Mercurius* ou le *Amsterdamse Mercurius* - où l'on trouvait à la fois des échos diplomatiques venus du monde entier et des informations d'ordre commercial. Ces gazettes d'un genre nouveau, qui constituaient une toute première ébauche de notre presse économique, fournissaient des renseignements extrêmement utiles pour les professionnels du commerce international : des comptes-rendus des séances de la Bourse, un récapitulatif des taux de change dans les principales villes commerçantes d'Europe, mais aussi la description précise de certaines cargaisons de poivre ou de clous de girofle sur le point d'arriver à quai.

Les gazettes ayant trouvé leurs sources et assurant désormais la diffusion des données brutes, les grandes institutions commerciales et certaines maisons de négoce ont alors cherché à retrouver l'avantage en s'engageant dans une voie nouvelle : le traitement bureaucratique de l'information. De véritables services d'études ont été créés au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle pour collecter et archiver de manière ordonnée un maximum de renseignements sur certains secteurs d'activité, avec l'objectif de constituer des séries chiffrées et de les analyser. Une de ces études pionnières, réalisée en 1668 au sein de la Compagnie des Indes a, par exemple, consisté à évaluer le volume de poivre effectivement écoulé en Europe au fil des années. Résultat : les directeurs de la Compagnie ont finalement décidé, au vu des statistiques fournies, de stocker une partie des arrivages afin de maintenir la tension entre l'offre et la demande...

L'avance d'Amsterdam dans tous ces domaines est longtemps restée considérable. La meilleure preuve en est que marchands, banquiers et diplomates de toute l'Europe ont continué, pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, à lire les journaux édités en plusieurs langues dans la capitale batave et à y entretenir des rabatteurs d'informations, bien que le centre du grand commerce international se soit déplacé vers Londres. Certaines compagnies coloniales anglaises auraient même pris l'habitude d'acheter en Hollande toutes les informations concernant leurs propres établissements, afin de mieux en contrôler la gestion...

## Monicagate, affaire Diana, médiemythes, bidonnages, trucages, nouvelles censures, manipulations des esprits, égarements journalistiques, messianisme médiatique.

### La Tyrannie de la communication

Ignacio Ramonet

Galilée

Coll. Espace critique, 208 pages, 138 F.

Pendant longtemps la communication a libéré, parce qu'elle signifiait diffusion du savoir et des lumières de la raison contre les obscurantismes. Maintenant, en s'imposant comme obligation absolue, en inondant tous les aspects de la vie sociale, politique, économique et culturelle, n'exerce-t-elle pas une véritable tyrannie ?

Plus on communique, nous dit-on, plus notre société sera harmonieuse. Les technologies de la communication, dans ce nouvel âge de l'alléation, jouent ainsi un rôle idéologique central. La promesse du bonheur, c'est la communication qui la formule désormais. Mais on peut se demander si la communication ne vient pas de dépasser son point zénith, pour entrer dans une phase où toutes ses vertus se transforment en vices. Car la nouvelle idéologie du tout-communication constitue une authentique oppression. Elle est même devenue la grande superstition de notre temps.

# Le social, principale ressource économique

par Roger Sue

Incontestablement, les premières assises nationales de la vie associative du 20 et 21 février, précédées par plus de 90 forums départementaux, ont marqué un temps fort pour tous ceux qui contribuent au dynamisme d'un mouvement associatif qui n'a pas fini de surprendre. Selon une récente enquête du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), huit Français sur dix sont concernés par la vie associative. Ces assises ont manifesté une reconnaissance de fait, mais aussi une reconnaissance officielle non négligeable de la part des pouvoirs publics de l'importance grandissante des associations dans le domaine social, civique mais aussi économique. C'est sans doute sur ce dernier terrain que les évolutions sont le plus significatives.

Le centre de gravité de l'économie se déplace progressivement. Depuis vingt-cinq ans, les secteurs qui connaissent le plus fort développement et qui ont un potentiel illimité de croissance sont la santé, l'éducation, la formation, l'action sociale, les loisirs ou encore l'environnement. En caricaturant, on peut dire qu'on est passé d'une économie de subsistance essentiellement agricole (secteur primaire) à une économie industrielle d'équipement (secteur secondaire), puis à une économie de services marchands et collectifs (secteur tertiaire), et aujourd'hui à une économie de la personne, c'est-à-dire de la « production » de l'individu, de sa formation, de ses compétences personnelles, de sa santé, de ses relations, voire de son patrimoine génétique... En ce sens, on peut parler de l'émergence d'un secteur quaternaire de l'économie.

Ce déplacement pose une question redoutable aux gouvernements : que faire quand le social devient peu à peu le cœur d'une nouvelle économie dont dépendent tous les secteurs de production ? Comment traiter cette nouvelle économie du social ? Les repères traditionnels s'effacent quand il s'agit d'envisager le social comme principale ressource économique. Les réponses classiques de l'économie par le marché ou par l'Etat sont plus que limitées. L'Etat ne peut faire face à la pression de la demande sociale pour des raisons financières, de souplesse d'organisation et d'adaptation à des situations

par définition individuelles ; le marché se heurte à un problème de solvabilité de la demande, et on ne peut traiter la question de la santé, de la formation ou de la relation sociale comme un bien marchand quelconque. Dans ces domaines, l'éthique est indissociable de l'économique.

Dès lors, la réponse par les associations s'impose naturellement parce que cette économie sociale est leur raison d'être depuis toujours, le centre de leurs activités et de leurs savoir-faire. Rappelons, même si ces indicateurs sont bien mal adaptés à la réalité de la production associative, que celle-ci représente près de 4 % du PIB, emploie plus d'un million de salariés et l'équivalent de 610 000 emplois supplémentaires si l'on totalise les heures données par les bénévoles. Nombre d'activités économiques ont fini par rejoindre les champs d'action traditionnels des associations, qui se retrouvent ainsi en position beaucoup plus centrale dans la production de la richesse. Mais y sont-elles prêtes ? Cette centralité est pour elles une grande chance, en même temps qu'un formidable défi.

Répondre à ce défi suppose que les associations se constituent en acteurs autonomes, forts et représentatifs. En clair, qu'elles trouvent entre elles des modalités d'union, de fédération, de mutualisation de leurs ressources et de constitution de puissants réseaux.

Une meilleure cohésion et une plus grande reconnaissance des associations dans le champ de cette nouvelle économie sociale seraient grandement facilitées par la mise en œuvre d'un statut d'utilité économique et sociale dans le cadre de la loi de juillet 1901. Ce statut permettrait, entre autres, de clarifier les droits et obligations de ces associations, de valoriser le volontariat à côté du bénévolat et du salariat, et de justifier de financements spécifiques.

Sur ce dernier point, au-delà de la part d'auto-financement, des différentes modalités de redistribution de la ressource publique et de l'élargissement du régime des dons et legs, il faut également réfléchir à une sorte de monnaie d'échange particulière (à l'image du titre emploi-service par exemple), facilitant l'échange de services réciproques sur une vaste échelle dans un grand réseau européen. Dans cette perspective, si l'Union européenne parvenait enfin à s'accorder sur un statut européen des associa-

tions, non seulement les échanges s'en trouveraient facilités, mais ce serait une contribution décisive pour concrétiser une Europe des citoyens.

Relever ce défi d'une grande économie sociale suppose aussi que l'on se persuade que, loin de s'opposer, associations et entreprises peuvent jouer de leurs complémentarités en faveur d'un développement social et économique équilibré.

Si la réduction du temps de travail se traduit pour partie par une plus grande participation à la vie associative où les individus peuvent accroître leurs compétences personnelles et relationnelles, les entreprises en seront bien évidemment aussi bénéficiaires. A côté de la formation initiale, de la formation continue et de l'expérience professionnelle qui dispensent savoirs et savoir-faire, les associations produisent souvent des compétences spécifiques faites de créativité, d'originalité, de sens des responsabilités, d'esprit d'initiative, ou encore de capacité relationnelle.

Ce sont d'ailleurs précisément ces compétences qui sont particulièrement recherchées par les entreprises et qui font aujourd'hui la différence dans le curriculum vitae. C'est pourquoi elles mériteraient d'être mieux reconnues et d'être validées dans les parcours scolaires, universitaires et professionnels avec les bilans de compétences.

Les associations sont souvent des « têtes chercheuses » qui, dans le domaine de l'informatique ou des loisirs par exemple, ont ouvert des marchés aujourd'hui planétaires. Si les associations, comme c'est déjà leur rôle, construisent et traduisent une demande sociale au plus près des individus, non seulement elles remettent l'économie sur ses pieds, mais elles orientent et donnent une visibilité à des marchés qui souffrent avant tout d'incertitude.

Les entreprises se trouvent souvent démunies face à un consommateur de plus en plus insaisissable. Nombre de produits sont ainsi lancés en pure perte. Nous sommes pour une grande part dans une économie de gaspillage. Les associations favorisent l'expression d'une demande sociale fiable, sont souvent prescriptrices sur les marchés et sont toutes des associations de consommateurs utiles aux entreprises.

Si les individus s'emparent collectivement de la « production » de la ressource humaine dans les associations, tout en construisant un véritable partenariat avec les entreprises pour éclairer les forces aveugles du marché, se dessine alors un nouvel horizon pour la démocratie. Celui de la démocratie économique.

**Roger Sue est professeur des universités. Auteur de « La Richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire » (Odile Jacob, 1997).**

*Les associations produisent souvent des compétences spécifiques faites de créativité, d'originalité, de sens des responsabilités, d'esprit d'initiative, ou encore de capacité relationnelle, particulièrement recherchées par les entreprises aujourd'hui*

# Les nouvelles vertus des investissements étrangers dans les pays en développement

On connaît les défauts du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui visait à imposer l'égalité de traitement des investisseurs étrangers et locaux en faisant la part belle aux multinationales et en remettant en cause la souveraineté des Etats. On connaît moins les effets de l'investissement direct étranger (IDE) sur le développement, au programme d'un colloque, organisé mardi 16 février à Genève par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). L'occasion de rendre publique une série d'études sur la question, au premier rang desquelles *Foreign Direct Investment and Development* (1999, Cnuced). Jusqu'au milieu des années 80, de nombreux pays en développement

D'après une étude diffusée par les Nations unies, l'attitude à l'égard des investisseurs a changé depuis le début des années 90

(PED) considéraient avec méfiance les multinationales et cherchaient à contenir leur influence sur le territoire national. Cette attitude a profondément changé : durant la période 1991-97, 94 % des 750 modifications des textes régissant les investissements étrangers vont dans le sens de la mise en place « d'un environnement plus favorable ».

Ces bouleversements dans les politiques de régulation ont entraîné un afflux d'investissements dans les PED, passés d'une moyenne de 20 milliards de dollars par an pour la période 1983-1988 à 149 milliards de dollars pour la seule année 1997.

Cette libéralisation s'est également accompagnée de la signature d'un nombre croissant de traités d'investissement bilatéraux. Sur les 1 513 traités en vigueur au 31 décembre 1997, les deux tiers ont été signés dans les années 90. Ils ne régissent plus uniquement les relations des pays développés avec les PED, mais celles entre les PED eux-mêmes, ainsi qu'entre ces derniers et les pays en transition. Les années 90 se sont en effet caractérisées par une forte augmentation des IDE entre les pays en développement.

Les flux d'investissements ont eu tendance à se concentrer dans quelques pays asiatiques (Chine, Corée, Singapour, Indonésie, Inde...) et d'Amérique latine (Argentine, Mexique, Brésil, Chili,

Pérou, Colombie). Les pays d'Afrique, compte tenu de leur instabilité politique et institutionnelle, restent relativement peu attractifs.

Selon une idée répandue, les IDE se substitueraient au commerce des pays investisseurs vers les pays d'accueil et par la même généreraient des pertes d'emplois dans les premiers. L'étude présentée relative cette affirmation et fait valoir que les investissements étrangers peuvent entraîner des exportations de biens intermédiaires des pays investisseurs vers les pays d'accueil. Les IDE agissent également en faveur d'un accroissement de la demande nationale qui peut conduire à une augmentation significative des importations du pays d'accueil. En d'autres termes, il peut y avoir des pertes d'emplois dans des industries fortement consommatrices de main-d'œuvre et des gains dans d'autres à plus forte valeur ajoutée.

### SOUS-TRAITANTS LOCAUX

Sont également passés en revue les effets des IDE sur d'autres domaines que le commerce international, pas toujours quantifiables, mais qui peuvent avoir un impact positif sur la croissance et le développement. Parmi eux, l'augmentation du taux d'investissement et l'accroissement du stock de capital dans le pays d'accueil mais aussi l'apport en technologie, en savoir-faire, en travail qualifié, en réseaux de production internationaux...

Les multinationales peuvent-elles avoir des effets négatifs sur le développement local ? Oui, par exemple, quand elles empruntent sur les marchés financiers nationaux. Dans ce cas, les taux d'intérêt ont tendance à monter, ce qui handicape les PME, à la fois parce que le crédit augmente et parce qu'il se raréfie. Mais, font valoir les auteurs du rapport, cet inconvénient peut être contrebalancé par une ouverture des marchés financiers car dans ce cas les taux d'intérêt natio-

naux ont tendance à s'approcher des taux des marchés internationaux. Toutefois, cela ne suffit pas toujours et l'instauration de mécanismes de régulation en faveur des PME peut alors corriger ces effets.

Un autre argument veut que les multinationales s'approprient les opportunités de développement au détriment des entrepreneurs locaux. Le rapport nuance cet argument en soulignant les possibilités offertes aux PME en tant que fournisseurs ou sous-traitants des multinationales, principalement dans le secteur manufacturier. Au Mexique, une étude réalisée en 1992 auprès de 67 filiales de multinationales a montré que 37 d'entre elles utilisaient des sous-traitants locaux. Toutefois, le recours aux fournisseurs du pays n'est pas systématique.

L'investissement direct étranger n'est pas « un jeu à somme nulle », conclut le rapport. « Sous certaines conditions et si le cadre réglementaire est approprié », il peut contribuer au développement des PED. L'étude distingue quatre types de stratégie en vigueur dans les pays asiatiques. Elles vont d'une politique passive d'ouverture aux IDE (Hongkong) à une restriction de ceux-ci s'accompagnant d'un recours aux transferts de technologies et d'une promotion des alliances en direction de l'industrie locale (Corée, Taiwan et auparavant le Japon).

Ni l'une ni l'autre de ces formules ne semblent appropriées. Entre le laisser-faire et le dirigisme, des stratégies comme celle de Singapour ont pu être considérées comme les plus adéquates en matière d'IDE : intervention active afin de promouvoir de fortes participations des multinationales dans le secteur manufacturier, pas de traitement privilégié en faveur de l'industrie du pays, mais une incitation des investisseurs étrangers à améliorer les technologies locales.

**Martine Laronche**

## LIVRES

par Philippe Arnaud

# En attendant le choc des retraites de 2005-2010

### LE CHOIX DU SYSTÈME DE RETRAITE

de Patrick Artus et Florence Legros, Economica, 160 p., 99 F, 15,09 euros  
Sortie en librairie le 9 mars

Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations, nous livre, en collaboration avec Florence Legros, professeur à l'université Paris-Sud, un ouvrage de théorie économique sur les retraites qui se veut de référence. Cet essai aborde l'ensemble des questions qui se posent aujourd'hui aux pays industrialisés : évolution démographique, efficacité des différents systèmes de retraites, influence de ceux-ci sur le marché du travail en particulier et sur l'économie en général.

Une partie importante de l'ouvrage est consacrée aux modèles (mathématiques) d'analyse des systèmes de retraites. Mais on y trouve aussi des définitions, des tableaux comparatifs, notamment des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui doivent le rendre compréhensible au non-spécialiste. Les deux auteurs ne défendent pas une thèse en particulier. S'il leur semble inévitable de réformer l'actuel système de répartition, leur propos reste nuancé.

Dans l'OCDE, le nombre des plus de 65 ans passera de 100 millions d'individus environ à quelque 200 millions en 2040. Un choc démographique « brutal et sans précédent ». Ce sont les fondements de la société et de l'organisation macro-économique qui sont à repenser. « Lorsque la population retraitée deviendra importante et la population active faible (à partir de 2005-2010), la situation économique va changer radicalement. » C'est le cas, en particulier, de la Bourse. « La Bourse baissera, pronostiquent les auteurs, lorsqu'une majorité de retraités vendeurs se manifestera. » Autre exemple : le vieillissement impose « inexorablement » une baisse du revenu disponible pour la consommation des actifs. La consommation va augmenter (puisque les retraités désépargnent), mais elle se portera sur des biens différents.

Pour les auteurs, il est malaisé de trancher le débat répartition-capitalisation en fonction d'arguments macroéconomiques. Seuls les arguments microéconomiques et/ou liés à l'équité permettent de le faire. D'où leur prudence à l'égard des fonds de pensions. Ceux-ci soulèvent deux problèmes majeurs. Premièrement, transformer la répartition en capitalisation pose la question « insoluble » de la transition. Deuxièmement, seuls les salariés des grandes entreprises ont, dans la capitalisation, accès aux produits financiers « efficaces ». D'où l'idée que l'on ne peut réduire la taille actuelle de la répartition. « On peut seulement ajouter de la capitalisation à la répartition existante. »

L'aspect prospectif de l'ouvrage est le plus intéressant. Quel sera le niveau des taux d'intérêt demain ? Des taux d'intérêt élevés jouent contre la répartition, car les actifs sont tentés « de basculer vers l'épargne privée pour assurer leurs propres recettes ». Quand l'inflation sera-t-elle de retour ? « Si on croit au retour de l'inflation », écrit Patrick Artus et Florence Legros, alors on peut penser que des marges de manœuvre apparaîtront. « Un peu avant 2010, s'il n'y a pas de nouvelle récession, la France pourrait retrouver le plein emploi. » Le retour progressif au plein emploi permettrait de reculer l'âge de la retraite, ce qui est aujourd'hui impossible avec le chômage. Réjouissons-nous.

## PARUTIONS

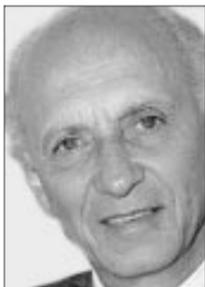
### ● GUIDE 1999 DES CONSEILS EN RECRUTEMENT, sous la direction de Robert Ulman

Depuis quatorze ans, ce guide pratique dresse chaque année un état des lieux d'une profession réputée discrète. Il fait l'inventaire, par ordre alphabétique, de 1 300 cabinets, du petit régional au géant international, regroupés entre ceux qui font de l'approche directe et ceux qui se contentent de passer des annonces dans les journaux ou sur Internet.

Pour les structures les plus importantes, on trouve les noms des associés, leur formation, ainsi que leurs domaines d'intervention privilégiés (Cercomm Publications, 320 p., 245 F, 37,4 €).

### ● L'EUROPE QUE NOUS VOULONS, de Yves Salsesse

La discussion sur l'Union s'est longtemps cantonnée au « pour » et au « contre ». Il restait donc peu d'espace pour débattre d'une Europe du souhaitable. A sa manière, Yves Salsesse, conseiller auprès de Jean-Paul Gaysot, ministre des transports, tente une prospective, celle d'une Europe qui serait la base politique et économique pour résister à certaines contraintes de la mondialisation. La critique est avant tout celle de l'Europe libérale. Malheureusement, les solutions proposées relèvent souvent du « yaka » (Fayard, 176 p., 89 F, 13,5 €).



### Rubens Ricupero

● Né en 1937 à Sao Paulo, Rubens Ricupero est devenu secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) en septembre 1995, après une longue carrière au sein du gouvernement brésilien, où il a été ministre de l'environnement, puis des finances. ● De 1989 à 1991, il a occupé différentes fonctions au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), dont celle de président du comité du commerce et du développement.

## L'ENSPTT RECRUTE

LE MANAGEMENT DES ENTREPRISES EN RÉSEAU

**Pour une formation et un emploi : "Administrateur des PTT"**

Des diplômés Bac + 3 minimum âgés de 30 ans au plus (concours externe)

Des personnes en activité (sous réserve de conditions) à La Poste, France Télécom et au Ministère de tutelle (concours interne)

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 6 AVRIL 1999

**Pour une formation d'un niveau 3<sup>ème</sup> cycle : "Le cycle d'études supérieures en management des entreprises de réseau"**

Des diplômés Bac + 3 minimum ou des cadres en activité depuis 5 ans

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 17 MAI 1999

RENSEIGNEMENTS  
**08 00 22 82 82**  
(NUMÉRO VERT)

3615 ENSPTT (1,29 F/mn) - www.ensptt.fr info@ensptt.fr

37, rue Dareau - 75675 Paris cedex 14  
Membre de l'EFMD, European Foundation for Management Development

**ENSPTT, VOTRE AVENIR EN FORMATION**

## DÉPÊCHE

● **EMPLOI.** La commune des Mureaux (Yvelines) a ouvert, le 25 février, un Espace de l'économie et de l'emploi qui réunit, en un même lieu, les différents dispositifs d'aide à la recherche d'emploi (ANPE, mission locale, plan local d'insertion par l'économie) et ceux consacrés à la création d'entreprises et au développement économique (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers, comité de bassin d'emploi, boutique de gestion). Ce rapprochement est censé générer une relation plus étroite entre l'offre et la demande locale. Seulement une quinzaine de structures de ce type existent en France. Sur les 9,5 millions de francs (1,5 million d'euros) d'investissements nécessaires, la ville des Mureaux a reçu 4 millions (610 000 euros) du Fonds européen de développement régional (Feder), 2,9 millions (440 000 euros) de la région Ile-de-France et 700 000 francs (107 000 euros) de l'Etat. Renseignements : 01-30-04-11-50.

## AGENDA

● **TÉLÉCOMMUNICATIONS.** Innovations technologiques incessantes avec Internet; bouleversements réglementaires avec la fin des monopoles; recomposition économique avec, en Italie, la première OPA sur un opérateur des télécommunications; nouvelles applications et nouveaux métiers avec le développement du commerce électronique: les télécommunications constituent l'un des secteurs d'activités les plus imprévisibles. L'Institut national des télécommunications propose, les 2 et 3 mars, deux journées de colloques et conférences sur ces différents thèmes, complétées, le 3 mars, par un forum de recrutement où 130 entreprises seront présentes. Renseignements : 01-60-76-40-40.

● **FINANCES.** Quelles sont les conséquences de la création de la zone euro sur les marchés d'options, sur la concurrence entre les différentes places (Paris, Londres, Francfort)? Hun Minh Mai, directeur de la recherche de Monep SA, traitera ces thèmes le 8 mars à la Défense, au cours d'un petit déjeuner-débat organisé par les mastères spécialisés techniques financières et assurance-finances de l'Essec, où il abordera en particulier l'impact du contexte européen sur le Monep (marché des options négociables de Paris). Renseignements : 01-34-43-30-36.

● **VILLE.** Festivals, sons et lumières, spectacles de rue... Les municipalités rivalisent d'ardeur, et d'investissements, pour « animer » leurs villes. L'Association des maires de France et EDF organisent à Paris, du 9 au 11 mars, « Toute la ville en parle », festival international des techniques d'animation de la cité. Outre la présence de différents prestataires, les participants pourront assister à des conférences-débats sur des sujets tels que « Animation et politique culturelle: amies ou ennemies » ou « Quels choix d'investissements pour quelles retombées? ». Renseignements : 01-41-34-21-89.

● **RECRUTEMENT.** La Cité des métiers joue de plus en plus souvent un rôle d'agence pour l'emploi. Les 11, 12, 18 et 25 mars, elle organise des demi-journées de recrutement mettant en présence entreprises et candidats à différentes professions: restauration, BTP, commercial... Elle organise également des séances d'information et de conseil sur les différentes techniques de recherche d'emploi. Renseignements : <http://www.cite-sciences.fr>

● **FEMMES.** La différence sexuelle est toujours l'un des principaux facteurs de l'inégalité sur le marché du travail (salaire, précarité, chômage), qui se construit dès l'orientation scolaire. L'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (Inetop) organise, le 12 mars à Paris, un séminaire: « Ecole, orientation, travail: la différence des sexes ». Psychologues, pédagogues, sociologues feront le point des dernières recherches sur les mécanismes de cette inégalité. Renseignements : 01-44-10-79-01.

## SUR INTERNET

● **BAC+2.** Le Monde a mis en ligne sur son site des fiches détaillées présentant les 100 instituts universitaires de technologie (IUT préparant aux diplômes universitaires de technologie - DUT - en deux ans), ainsi que les 266 formations post-DUT, préparées en un an, dans ces mêmes IUT. Le site propose par ailleurs une analyse des débouchés des BTS et DUT par grandes familles professionnelles. [www.lemonde.fr/education/IUT99/](http://www.lemonde.fr/education/IUT99/)

## Des parrains pour des jeunes exclus de l'emploi

**MARSEILLE**  
de notre envoyée spéciale

Dans les quartiers chics du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, on n'a pas trop l'habitude de voir des jeunes en situation d'exclusion professionnelle. C'est pourtant là, à son siège de l'avenue du Prado, que la Caisse interprofessionnelle de retraite par répartition du Sud-Est (Cirse) reçoit à longueur d'année une centaine de ces jeunes, au sein de l'association qu'elle a créée: Générations Solidarités. Ils viennent y rencontrer leurs « parrains », des retraités bénévoles qui les accompagnent pas à pas vers l'emploi. Olfa, 22 ans, a suivi ce chemin avec Samuel, 67 ans, ancien dirigeant d'une société textile, son parrain depuis 1996. Née en Tunisie où elle a vécu jusqu'à l'âge de 12 ans, Olfa, une grande timide qui avait beaucoup de mal à parler correctement le français, est restée au chômage durant trois ans. « *Le vide total. Je pensais que cela venait de moi, et aussi qu'il y avait un peu de racisme à mon égard.* »

## SÉLECTION

Avec son parrain, elle a repris le dessus. En 1997-1998, elle a suivi une formation d'un an de responsable de produits frais, avant d'être embauchée en novembre dernier comme employée de libre-service. Certes, son poste est à temps partiel (30 heures par semaine rémunérées 4 000 francs net), avec des horaires difficiles, mais c'est un début. La jeune fille semble épanouie et s'exprime parfaitement. « *Samuel m'a beaucoup aidé. Il m'a appris à m'asseoir, à regarder les gens dans les yeux et plein de petites choses importantes.* »

Générations Solidarités s'adresse à des jeunes « en panne », ceux qui « *même si l'activité économique reprenait, resteraient sur le bord de la route* », et met à leur profit l'expérience des anciens qui trouvent ainsi « *une utilité sociale, meilleur rempart contre la solitude* », explique Hélène Arnaud-Rouèche, présidente de l'association et directrice de l'action sociale du groupe Prémalliance auquel appartient la Cirse. Elle voit aussi dans cette opération un enjeu à plus

Des retraités bénévoles accompagnent des moins de 25 ans à la recherche d'un travail. Et les reconfortent lorsqu'ils sont victimes de discrimination raciale

long terme. « *Si les jeunes n'entrent pas dans le monde du travail, c'est la fin du système de retraite par répartition.* »

Les jeunes sont adressés à l'association par la mission locale. A Marseille, sur les 120 jeunes reçus en 1997 (115 suivis), 97 étaient de niveau V (CAP-BEP) au plus.

Les parrains font l'objet d'une sélection et suivent une formation. Dans la région marseillaise, le Front national réalise des scores élevés: les retraités racistes ne sont pas les bienvenus à l'association. « *Lorsque je reçois les candidats parrains, indique Annie Bocquet, chargée de mission, qui encadre l'équipe, je les informe d'emblée que nous travaillons en priorité avec des jeunes en difficulté, dont une partie sont d'origine étrangère et je leur demande si cela leur pose un problème. Si la réponse est oui, je leur conseille d'aller voir d'autres associations.* »

Les motivations et les profils des parrains sont divers. Marcel Gubernatis, 70 ans, a été cadre dirigeant durant vingt-sept ans. Il a été licencié à l'âge de 51 ans, avant de devenir conseiller principal à l'ANPE. Pour lui, pouvoir accompagner des jeunes, c'est une façon de « *poursuivre une activité qu'il n'avait pas exercé exactement comme [il] le souhaitait: l'ANPE n'a pas les moyens de suivre les jeunes au cas par cas.* »

Samuel a, lui, consacré près de trente ans de sa vie à son entreprise. Quand, à la demande de jeunes de son village, il est devenu président du club de foot, en 1992, il a « *décou-*

vert que la jeunesse existait ». La cotoyer l'a « *rajeuni de trente ans* ». Aujourd'hui, pour lui qui a « *le ventre plein* » alors que « *ces jeunes ont le ventre vide* », pouvoir les aider est « *une grande satisfaction* ».

Deux fois par mois, Annie Bocquet réunit tous les parrains pour évoquer les parcours des jeunes, et attribuer à chacun de nouveaux dossiers, en fonction de leur spécialité. Une idée maîtresse doit les guider dans leur relation avec un jeune: « *ne jamais le mettre en situation d'échec, en lui demandant, par exemple, de rédiger un rapport alors qu'il a des difficultés à l'écrit* », précise Annie Bocquet. Leur rôle, « *fondamental* », c'est aussi de leur enseigner « *les codes non écrits de l'entreprise, qui sont malheureusement des codes d'entrée incontournables* ».

Certains jeunes se plaignent d'avoir été victimes de racisme à l'embauche, ce qui les décourage, leur fait perdre confiance en eux, même s'ils « *en parlent peu, par pudeur*, observe Marcel Gubernatis. *Nous essayons de les convaincre que, quelle que soit leur couleur de peau, ils ont des qualités et que, s'ils sont bien*



## Hélène Arnaud-Rouèche

● Avocate de formation, la présidente de Générations Solidarités n'aura exercé ce métier que six mois. En 1963, Hélène Arnaud-Rouèche est recrutée par la Caisse interprofessionnelle de retraite par répartition du Sud-Est (Cirse) pour organiser son service social.

● Depuis vingt-cinq ans, elle dirige l'action sociale du groupe Prémalliance dont fait partie la Cirse.

préparés, ils trouveront du travail. Peut-être pas dans la branche qu'ils ont choisie, parce que, dans certaines professions, quelqu'un de bronzé entre difficilement. »

## EFFICACITÉ

Ce qu'il faut, c'est leur apprendre, face à un employeur, « *à replacer les choses sur le terrain professionnel pour essayer de faire pencher la balance dans le bon sens* », souligne Annie Bocquet. « *Notre rôle est de nous intéresser à eux, de les écouter, gratuitement, complète Samuel. Rien que cela les transforme.* » Selon les données de l'association, 45 % des jeunes parrainés trouvent un emploi.

L'association Générations Solidarités, créée par la Cirse en 1993, est également implantée à Toulouse, Lyon, Nice et Cannes-Grasse. En tout, 300 jeunes sont suivis par une quarantaine de parrains. La caisse de retraite met à disposition de l'association des locaux et deux salariés à temps plein, dont Zahia Nouri, assistante, elle-même ancienne parrainée. D'autres caisses de retraite pratiquent une forme de parrainage, dont la CRI et le groupe Malakoff. Dans la région marseillaise, ce dernier s'adresse à des jeunes diplômés ou cadres.

Peu connu, le parrainage des jeunes vers l'emploi, dispositif créé en 1993, entre dans le cadre de la politique gouvernementale d'intégration, relancée récemment par Martine Aubry, ministre de l'emploi. Il fait l'objet d'une aide publique aux organismes supports qui peuvent être des structures d'accueil de jeunes, des associations de retraités, etc.

En 1997, 13 000 jeunes ont été suivis par 6 000 parrains, soutenus par un financement public de 22,7 millions de francs (3,5 milliards d'euros). Les jeunes d'origine étrangère représentent 45,8 % du total (données 1996). Le ministère estime la mesure « *efficace* »: 61 % des jeunes ont trouvé un emploi ou une formation à l'issue des six ou neuf mois que dure le parrainage. « *Les difficultés se situent au niveau de la recherche des parrains et de leur renouvellement* », conclut le bilan.

Francine Aizicovici

## En Alsace, des patrons « sauvages » écopent de leçons de droit du travail

Sanctionner tout en prévenant la récidive: partisan de ce qu'on appelle la « *troisième voie* » dans le domaine de la justice, le parquet de Colmar propose aux employeurs ayant commis des infractions mineures au droit du travail de suivre un stage de formation plutôt que de passer devant le tribunal correctionnel. Appliquée depuis 1992 dans les affaires ayant trait à la sécurité sur les chantiers, cette démarche vient d'être étendue aux délits de travail illégal.

Maître d'œuvre n'ayant pas respecté les normes en matière d'échafaudage, professionnel ayant embauché temporairement un salarié sans le déclarer, particulier ayant recours à un artisan non déclaré: ces stages s'adressent à des prévenus ayant commis des infractions de portée limitée.

## CIVISME

« *Sanction plus adaptée qu'un jugement en correctionnel, une telle démarche nous offre une alternative intéressante* », fait valoir René Pech, procureur de la République de Colmar, rappelant que nombre d'affaires de ce type sont habituellement classées sans suite. « *De cette façon, les employeurs ne restent pas impunis, puisque nous leur demandons de satisfaire à une obligation. Si cette démarche repose sur la pédagogie, elle constitue néanmoins une véritable sanction: un stage coûte 1 200 francs au prévenu et empiète sur son temps de travail* », relève-t-il.

Ces formations d'une journée rappellent les obligations des employeurs au regard de la réglementation du travail et visent à faire prendre conscience aux délinquants des conséquences possibles de leur infraction, tant pour eux que pour la société. « *L'objectif est de modifier leur comportement par la pédagogie, en faisant appel à leur civisme* », insiste René Pech.

Le parquet de Colmar choisit de former les employeurs auteurs d'infractions plutôt que de les condamner

Dans le stage concernant le travail illégal, un inspecteur de l'Urssaf intervient, par exemple, pour expliquer aux stagiaires les démarches à effectuer auprès de son organisme et pour les sensibiliser au coût social de la fraude. Il leur présente le rôle de relais que joue l'Urssaf auprès des différentes caisses d'allocations familiales, de Sécurité sociale, de retraites...

Autant de rappels et d'explications qui sont loin d'être inutiles, constate René Meyer, du centre de formation de la chambre de commerce et d'industrie de Colmar, à qui le parquet a confié l'animation des formations sur le travail illégal.

## Repères

● Sur 805 568 infractions constatées par l'inspection du travail en France en 1996 (dernière année connue), 19 551 ont été relevées par procès-verbal (PV), soit 18,7 % de plus qu'en 1995. Succédant à une baisse continue et très marquée depuis 1989, cette hausse tient à l'augmentation du nombre de procès-verbaux concernant la durée du travail (+ 95 %) et l'emploi-travail temporaire, travail clandestin, etc. (+ 2,3 %).

● Cinq dossiers sont particulièrement sensibles: les heures supplémentaires et repos compensateurs (3 583 PV), le repos hebdomadaire dominical et les jours

« *Employeurs de moins de dix salariés pour la plupart, relève-t-il, les stagiaires disent avoir commis l'infraction par méconnaissance des formalités à accomplir ou par oubli. Ils posent beaucoup de questions sur la rédaction du contrat de travail, sur la période d'essai, sur les conventions collectives... Et s'ils arrivent méfiants, ils repartent en reconnaissant avoir appris des choses.* »

« *Nous nous attendions à une journée de sermon. En fait, on nous a donné des recettes* », apprécie un maître d'ouvrage, sanctionné pour avoir réalisé les travaux de gros œuvre sur un chantier sans recourir à un coordinateur de sécurité. Il soutient être innocent: les démarches nécessaires pour désigner un tel professionnel, qu'il assure avoir engagées, n'auraient pas abouti à temps. Toutefois, il ne regrette pas d'avoir bénéficié d'un stage d'hygiène et de sécurité du travail, organisé par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment (OPPBT), qui dispense cette formation à la demande du parquet. « *Les formateurs sont des anciens du bâtiment, qui*

connaissent les difficultés que nous pouvons rencontrer et savent faire passer le message de façon très pédagogique. » Il est d'ailleurs retourné voir ces anciens formateurs à l'occasion d'un nouveau chantier.

Le stage d'hygiène et de sécurité du travail est complété par un module pratique sur le site de l'entreprise: « *Nous nous rendons chez l'intéressé pour faire le point avec lui, et l'aider par nos conseils à trouver une solution à tel ou tel problème*, explique Jacques Bambach, formateur de l'OPPBT. *Il est très important que nous mettions bien au clair notre rôle dès le début du stage. Nous ne sommes pas le bras armé du parquet; nous sommes au service des employeurs.* »

## IMPACT

Le patronat local voit plutôt d'un bon œil cette initiative qui consiste à prévenir davantage qu'à sanctionner. « *Cela permet de responsabiliser les personnes et de les sensibiliser au préjudice causé aux autres professionnels* », relève Jean-Jacques Schmidt, secrétaire général de la CGPME du Haut-Rhin.

Marc Aron, inspecteur du travail à Colmar, juge lui aussi une formation plus pertinente qu'un jugement en correctionnel pour les toutes petites entreprises et les primo-délinquants, mais uniquement en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers.

Il reste plus dubitatif en ce qui concerne les délits de travail illégal. Se gardant de commenter l'action pénale du parquet, il s'interroge sur l'impact d'une telle démarche sur le travail des inspecteurs: « *Nous n'adressons déjà au parquet que les affaires les plus graves, et seule une partie d'entre elles passent en correctionnel. Si trop de dossiers ne sont pas jugés, la crédibilité de notre action ne risque-t-elle pas d'être mise en cause?* »

Laetitia Van Eckhout

Partenaire Presse

ICAP Institut des Cadres Dirigés

Le Monde

Partenaire des 4 & 5 mai 1999

CEGOS

**35 HEURES ET LES CADRES**

De vos futures obligations légales aux premiers accords « à la loupe »

Animateurs : Alain Lebaube, LE MONDE  
François Introvigne, STRATÉGIE ET AVENIR DIALOGIQUE  
Hubert Trapet, CEGOS

Yves Barou, CABINET DE MARTINE AUBRY  
Daniel Croquette, CESI et l'Observatoire des Cadres  
Jean-Pierre Debuisser, FRAMATOME  
Jean-Christophe Sciberras, DGRH RENAULT  
Robert Vassille, FRANCOLOR  
Alain Viaud, Confédération CFDT  
Anne Boussaingault, GRANDE EPICERIE DE PARIS

Yves Lasfargue, CREFAC  
Jean-Yves Madec, Groupe EVEN  
Maître François Coutard, CABINET FIDAL  
François Perotto, RJ REYNOLDS TOBACCO France  
Franck Duchene, PMGI  
Jean-Marie Mathieu, BRUKER SA  
Jean-Pierre Mongrand, GAN

JOURNÉE SPECIALE - Paris, le 6 mai 1999

**TEMPS & MANAGEMENT**

Avec la participation exceptionnelle de :

Jacques Attali Bruno Jarrosson  
Auteur notamment de "Au-delà de nulle part", Fayard, 1997  
Auteur notamment de "Oser la Confiance", INSEP, 1996  
"De la défaite du travail à la conquête du choix", Dunod, 1997

JOURNÉE PRATIQUE - Paris, le 3 mai 1999

**OPTIMISEZ LES CONTRATS ET LA REMUNERATION DE VOS CADRES**

Formation animée par :  
Jacques Brouillet, Cabinet FIDAL & Jean-Gabriel Pichon, BOUYGUES

Pour tout renseignement contacter Sophie Delpuech au 01 53 24 33 32